

Gestion de la forêt: le Canada devient un modèle

LAURIER CLOUTIER

La gestion de la forêt canadienne devient peu à peu un modèle mondial. Encore l'an dernier, des groupes internationaux dénonçaient de grandes sociétés papetières du Canada et du Québec. Aujourd'hui, la Suède, l'Allemagne et la Communauté européenne imitent l'approche canadienne et tout porte à croire que le Japon en fera autant dans deux ou trois mois.

Comment expliquer ce revirement survenu en si peu de temps? Par plusieurs facteurs, mais notamment, parce que le Canada a modifié son attitude du tout au tout et a repris ses ressources en main, optant pour le développement durable. Le Conseil canadien des ministres des

forêts (CCMF) a mis sur pied en 1992 la Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts (CSNF), après avoir élaboré en 91-92 l'orientation stratégique sur la «Durabilité des forêts: un engagement canadien». Hier, un an plus tard, le Conseil présentait un rapport d'étape aux médias.

Jean-Claude Mercier, conseiller spécial du sous-ministre des Ressources naturelles et président de la Coalition, s'est dit très fier des progrès accomplis grâce à la stratégie globale canadienne, «unique au monde».

Le mois prochain, M. Mercier dévoilera l'identité de cinq spécialistes étrangers qui viendront juger des gains réalisés. En 1997, on a prévu une vérification externe de la stratégie, que la Coalition revisera sans doute complètement, pour l'avenir.

Le Canada a devancé le Sommet de Rio avec sa nouvelle politique, mais y a quand même participé activement. Il a identifié 96 idées maitresses visant à bonifier le développement durable de sa forêt. Rio n'en a ajouté que six autres, relativement mineures.

La planification canadienne vise un horizon de cinq ans. La Coalition a suscité la création de neuf forêts modèles au Canada, et une dixième s'en vient en Colombie-Britannique. Celle du Québec implique Abitibi-Price et le groupement des forestiers de l'Est et se trouve dans la région de Rimouski-Rivière-du-Loup.

En outre, le Canada finance trois forêts modèles à l'extérieur, au Mexique, en Russie et en Malaisie. Et voici maintenant que le Japon veut financer des forêts modèles dont le Canada serait le gestionnaire!

Et à faible coût. En cinq ans, le Plan vert d'Ottawa y injectera 33 millions en recherche et 42 millions pour les opérations. Tout cela parce que le Canada a amorcé en 1991 une «consultation sans précédent». Un an plus tard, 30 organismes, dont des environnementalistes, endossaient la stratégie, sauf Québec, pris alors dans la constitution, mais qui se rattrape depuis le décret du mois dernier. «La stratégie du Québec est en phase finale d'adoption», déclare le sous-ministre adjoint des Ressources naturelles, Jacques Robitaille.

Plus de 450 groupes différents ont soumis 50 propositions de forêts modèles pour les 10 projets canadiens. Même les perdants poursuivent leurs démarches. Pour la forêt du Bas-Saint-Laurent, 350 personnes du milieu ont soumis leur candidature pour les quelques postes de mé-

tayers, qui ont 20 ans pour vivre de leurs arbres, en tenant compte du potentiel du territoire, des besoins du milieu et des préoccupations planétaires comme les changements climatiques, la déforestation et la désertification. Claude Godbout, de l'Université Laval, participe au conseil d'administration du Bas-Saint-Laurent.

Les neuf forêts modèles ont créé un réseau et s'échangent leurs meilleures idées de gestion. Le conseil d'administration arbitre les compromis et gère de façon ouverte.

Depuis un an, on a également remplacé les produits chimiques par des éléments biologiques et mis en place toute la planification de l'approche globale. Ce vent de renouveau souffle à travers tout le Canada.

SHL Systemhouse s'incline

La caisse de retraite de l'État du Wisconsin a réussi à faire annuler le projet de rémunération des dirigeants de la société de services informatiques SHL Systemhouse d'Ottawa.

«Il nous semble clair que les avantages du programme d'achat d'actions ne sont pas bien compris. Par conséquent, plutôt que de nous engager dans un débat public stérile sur cette question, nous préférons retirer notre proposition pour l'instant», a expliqué le président du conseil d'administration de SHL, M. John Otman, dans un communiqué émis hier.

À la suite du retrait de cette résolution, la caisse de retraite de l'État du Wisconsin a informé l'entreprise qu'elle renonçait à engager une campagne de sollicitation de procurations et a renouvelé sa confiance dans les perspectives d'avenir de SHL.

La caisse de retraite américaine, qui possède environ 10 p. cent des actions de Systemhouse, s'opposait avec énergie au projet de régime de rémunération des cadres. L'émission prévue des 16 millions d'actions convertibles au cours des trois prochaines années, représentait selon elle une dilution potentielle de 30 p. cent de l'avoir des actionnaires.

La B de M entend livrer bataille aux banques US

Page C 3

INDICES

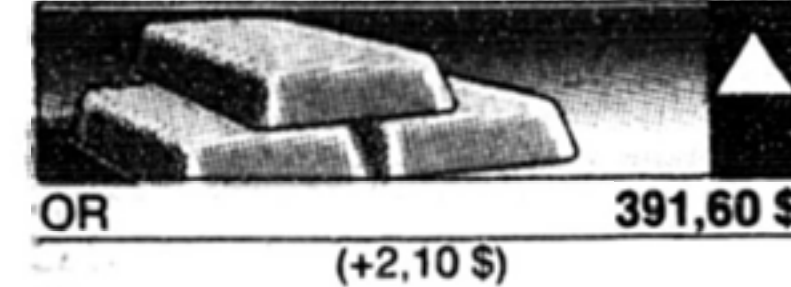
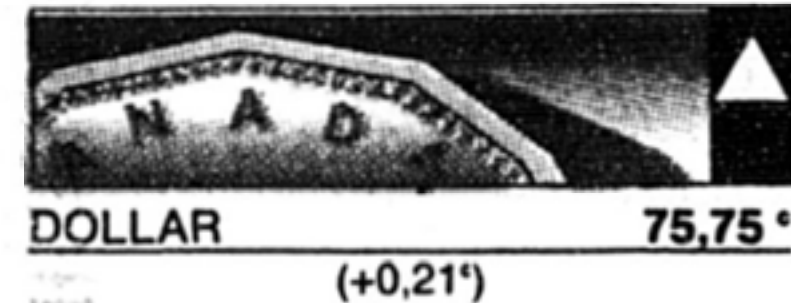
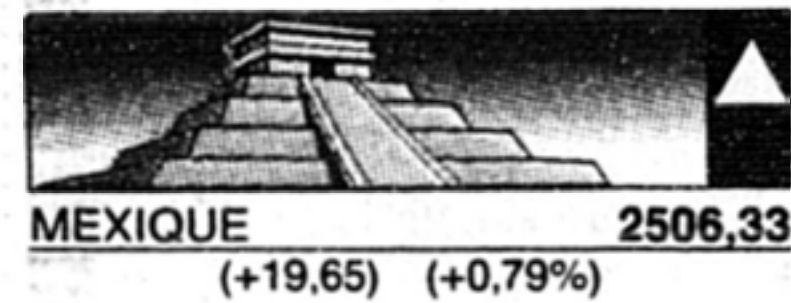
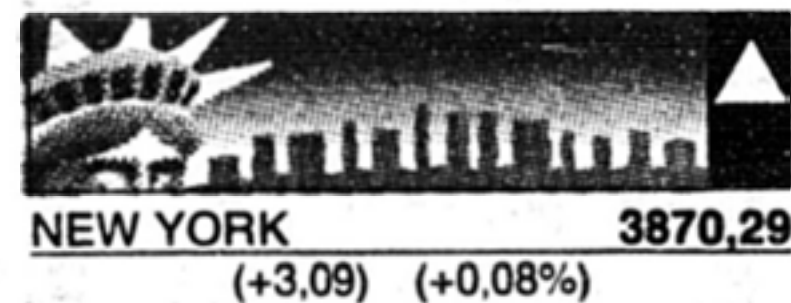
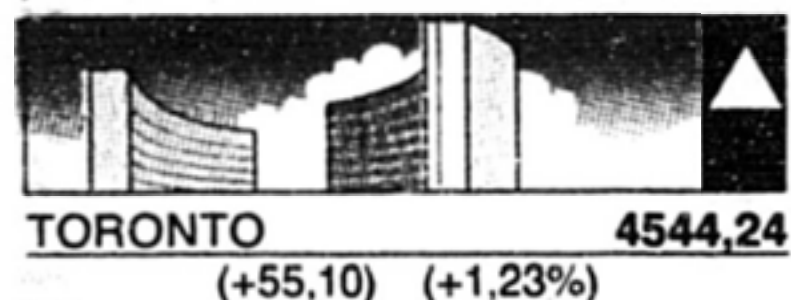
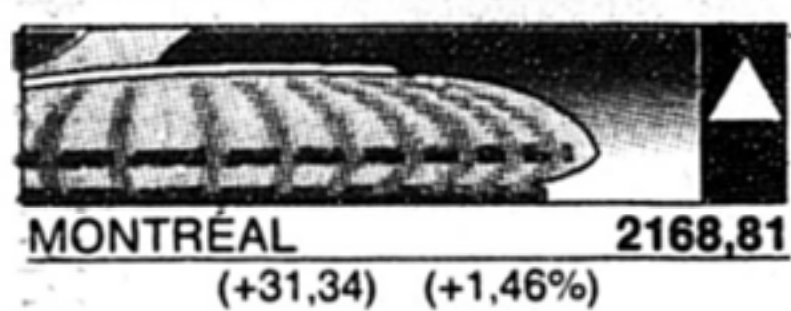


PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

La neige : presque une industrie

Combien coûte une tempête comme celle qui s'est abattue sur Montréal le mardi 4 janvier, en fin d'après-midi, et qui a laissé au sol 25 centimètres de belle neige... pour le plus grand bonheur des enfants et des déneigeurs?

Combien ont coûté, autrement dit, le déblaiement et l'enlèvement de la neige qui se sont ensuivis, par une armée de quelque 3000 hommes?

Facile, répond en substance le grand planificateur du déneigement à la Ville de Montréal, M. Michel Jodoin: un centimètre de neige, et le tiroir-caisse municipal se vide de 300000 \$.

«Une tempête comme celle-là, c'est 7,5 millions: 25 centimètres multipliés par 300000 dollars», explique-t-il.

La neige n'est pas une industrie, mais tout comme, pourrait-on dire, puisqu'elle coûte à Montréal, selon l'importance des précipitations, entre 50 et 60 millions de dollars par an.

Alors que pour tout le Québec cela doit aisément atteindre les 135 millions, estime M. Jodoin, chef de division à la gestion des dossiers de l'environnement (service des Travaux publics).

«Dans les 150 millions, je croisais», fait observer pour sa part M. Clément Bélanger, président de l'Association nationale des camionneurs artisans.

SUITE A LA PAGE C 2

Taux d'escompte : légère baisse prévue

VALÉRIE BEAUREGARD

Le taux d'escompte de la Banque du Canada devrait enregistrer une baisse d'environ sept centièmes cet après-midi. C'est du moins ce qu'il est permis de croire à la suite de la bonne tenue du dollar.

Après avoir terminé la semaine sur une note essouffée (autour de 75,50 cents US), le dollar a bien fait au cours de la journée, se maintenant autour de la marque de 75,75 cents US. Il a même terminé la séance à ce niveau, ce qui représente une hausse de 21 centièmes par rapport à sa dernière clôture.

Les investisseurs demeurent toutefois nerveux à la suite de l'avertissement lancé par l'agence de notation financière Moody's, vendredi après-midi, relativement à la cote de solvabilité du Canada. L'agence a déclaré que le Canada conservait sa cote AAA mais que la qualité de son crédit était en jeu.

Le taux directeur de la Banque centrale s'est établi la semaine dernière à 3,98 p. cent. La baisse de cet après-midi devrait le ramener tout près de la marque de 3,90 p. cent.

M. Alain Lebrun, du service du marché monétaire de la Banque Nationale, prévoit une baisse de 7 à 8 centièmes de point tandis que M. Chris Tremaine de la Banque CIBC est une coche plus prudent, évaluant la baisse à 6 ou 7 points centésimaux. «La Banque du Canada n'est pas intervenue pour mettre un frein à la poussée récente du dollar. C'est un signe de plus qu'elle veut voir les taux d'intérêt descendre encore plus bas», a-t-il dit.

Personne ne s'attend à de grands coups d'éclat un mois avant le dépôt du budget fédéral.

Selon l'économiste Jack Vermeeren de la Banque Royale, des statistiques économiques, notamment celles sur les exportations et les ventes du secteur du détail, viendront confirmer dans les prochains jours la croissance de l'économie au quatrième trimestre et le succès de la politique canadienne de bas taux d'intérêt.

La seule ombre à l'horizon demeure la possibilité d'une augmentation des taux d'intérêt aux États-Unis. Hier, les marchés obligataires, comme les banques et les maisons de courtage, étaient fermés chez nos voisins en raison du congé en mémoire de Martin Luther King.

On ne s'attend pas à ce que les marchés réagissent vivement au tremblement de terre californien, à la reprise de l'activité aujourd'hui. Mais à moyen, long terme, la catastrophe devrait avoir des effets bénéfiques sur l'économie américaine en raison des travaux de reconstruction à effectuer.

Le taux d'escompte est fixé tous les mardis, à 14 h, à 25 centièmes au-dessus du prix d'adjudication des bons du Trésor de 90 jours.

DPM analyse la dynamique de la répartition de l'actif

FONDS D'INVESTISSEMENT

DYNAMIQUE

Fonds Associés Dynamique
43,5% 26,1% 23,0%
1 an 2 ans 3 ans

*Rendements au 30 novembre, 1993. Actif total: 519 millions

Tout le monde parle de répartition de l'actif mais Dynamique propose des résultats, avec le Fonds Associés Dynamique, un fonds en rapide progression. Avec certains plus importants gestionnaires de fonds au monde, Dynamique sélectionne judicieusement parmi un vaste choix d'options de placement au Canada, pour vous offrir une performance de classe internationale... 100% admissible au REER.

100%
ADMISSIBLE AU
REER

DPM est la compagnie indépendante de planification financière la plus dynamique au Canada. Elle vous offre une analyse experte en placement, aussi bien sur les marchés canadiens qu'étrangers, pour assurer votre avenir financier.

*au 30 novembre, 1993. Le rendement indiqué est le rendement total composé annuel historique; il comprend les variations de la valeur par part et le réinvestissement de toutes les répartitions mais ne tient pas compte des frais de souscription, de rachat, de répartition, ni des frais facultatifs devant être payés par les porteurs de titres qui auraient réduit les rendements. Le prospectus simplifié contient des renseignements importants sur les fonds communs de placement Fidelity, y compris des détails sur les options d'achat et les frais de souscription et de transfert applicables. Demandez-en un exemplaire à votre conseiller financier DPM et lisez-le attentivement avant de souscrire. La valeur liquidative des titres et le rendement de vos placements varieront de temps à autre, selon les conditions du marché. Les fonds de placement Fidelity ne sont vendus que par l'entremise des conseillers financiers.



DPM

Groupe de planification financière

FIÉZ-VOUS À DPM
POUR UNE
ANALYSE DE FOND

630-7500

1-800-465-2898

CHRYSLER CANADA



CHARLES R. CROOK

Monsieur G. Yves Landry, Président-directeur général, est heureux d'annoncer la nomination de Charles R. Crook au poste de Vice-président marketing, Chrysler Canada.

Dans l'exercice de ses fonctions qu'il occupe déjà, M. Crook est responsable de toutes les activités de commercialisation de la compagnie. Il exerce ses fonctions au siège social de la compagnie, à Windsor, Ontario.

Né à Sherbrooke au Québec, M. Crook est entré au service de Chrysler en 1972 et il a depuis occupé divers postes importants au sein de la division des ventes. Il occupait précédemment le poste de Directeur régional de la région du Québec.

DATES D'ASSEMBLÉE

Données fournies par la société émettrice par l'entremise de LA CAISSE CANADIENNE DE DÉPÔT DE VALEURS LTÉE

* Modifications aux renseignements déjà publiés. A = annuelle; S = spéciale; G = générales; X = supplémentaire; E = extraordinaire.

Table with columns: Raison sociale, Date, Type, etc. Lists various companies and their assembly dates.

La neige: presque une industrie...

SUITE DE LA PAGE C 1
laquelle compte dans ses rangs 4000 camionneurs, dont quantité transportent de la neige pour le compte d'entrepreneurs en déneigement, du ministère des Transports et des municipalités.

Reste que le gros du morceau, ce sont les villes de bonne taille — avec Montréal et Québec au premier rang, bien sûr, mais aussi Sherbrooke, Trois-Rivières, etc. — qui sont les seules à épancher des abrasifs et à enlever la neige. Avec, cela va de soi, Montréal comme locomotive.

Une industrie qui présente une forme fort complexe, doit-on dire, puisqu'elle va de l'entrepreneur en construction qui se mue en déneigeur l'hiver venu, au petit jardinier paysagiste — souvent d'origine italienne à Montréal — qui nettoie les entrées des particuliers, aux services municipaux de travaux publics, en passant par les camionneurs artisans, mais aussi ceux que M. Clément Bélanger appelle les pirates. C'est-à-dire les camionneurs qui transportent de la neige sans le permis de transport en vrac que délivre la Commission des transports du Québec, ou CTQ (gouvernement du Québec).

« Ça se fait dans les villes. À Montréal, à Québec, dit-il. Il y a surtout beaucoup de transport illégal de nuit, quand le contrôle routier est pas là — c'est la Société de l'assurance-automobile du Québec qui le fait. Mais il y a aussi du noir dans les campagnes, et ça fait chuter les prix. »

Directeur général du Poste de camionnage en vrac, région 6 (ces postes relèvent de la CTQ), M. Michel Doucet croit, lui, que c'est un problème affectant surtout Montréal.

« Le contrôle routier est beaucoup plus efficace sur la rive Sud et la rive Nord, dit-il. Mettez les rues de Montréal bout à bout, on arrive à la Floride... »

La réglementation
La situation, en gros: tout le transport en vrac, qu'il s'agisse de sable, de terre, de gravier, de sel, de neige, etc. est réglementé, les permis délivrés par la CTQ n'étant valables, normalement, que pour une seule région, explique-t-il.

Une situation, précise-t-il en substance, encore récente, puisque c'est seulement en 1972 que l'Association nationale des camionneurs artisans « a fait casser le système ». Autrement dit... le favoritisme institutionnalisé, en vertu duquel les camionneurs bleus travaillaient lorsque l'Union nationale était au pouvoir, alors que chômeaient leurs collègues rouges en attendant l'arrivée au pouvoir du Parti libéral.

Puis, en 1977 furent créés les

dix postes de camionnage (ou de courtage, dit-on aussi), relevant de la CTQ, et dont le rôle est celui de répartiteur ou de courtier: une ville, un entrepreneur, etc. ont-ils besoin d'un nombre donné de camions, ils s'adressent au poste de camionnage qui voit à les leur fournir.

« Une municipalité appelle chez nous, elle veut 25 camions, elle n'a pas à se casser la tête, c'est mon problème », dit M. Doucet, dont le poste englobe la rive Nord de Saint-Jovite à Berthier, et la rive Sud de Sorel à Lacolle et jusqu'à la frontière avec l'Ontario.

Ainsi, très exactement 765 camionneurs, raconte-t-il, sont membres de son poste, dont beaucoup sont attirés... par le gros gâteau montréalais.

« Il y en a peut-être 300 qui vont à la neige à Montréal. Ça leur prend un permis spécial pour aller ramasser la neige dans une région autre que la leur. C'est un permis saisonnier, strictement pour une matière. »

Autre aspect de la réglementation: la CTQ fixe un tarif minimum pour le transport de la neige, à l'heure ou au mètre cube (68,5 cents le mètre pour le premier kilomètre, 21,8 cents pour le second kilomètre et 13,4 pour les suivants), le tarif le plus couramment utilisé étant celui au mètre cube.

L'exception qui confirme la règle: le géant montréalais, pour lequel il existe des tarifs particuliers, plus bas que les tarifs normaux, et qui sont toujours dépassés. Et avec dans ce cas, comme base de calcul, les distances à vol d'oiseau plutôt que les distances réelles, par les rues!

Au surplus, le tarif varie selon le secteur, et s'établit ainsi cette année à 91 cents du mètre cube dans le quartier de Rivières-des-Prairies, contre 1,64 \$ (c'est le maximum) dans le cas d'un secteur dont fait partie la rue Jean-Talon. Question de distances entre les points d'enlèvement et de déchargement, mais aussi de densité de la circulation.

M. Michel Jodoin: « Si les tarifs étaient fixes, les gens se battraient pour aller à Rivière-des-Prairies, et personne ne voudrait aller au centre-ville! »

Centre-ville, ajoute-t-il, qui pose des problèmes bien particuliers. « On envoie une saleuse à 4 heures de l'après-midi dans le trafic, et ça prend une couple d'heures avant qu'elle fasse son trajet. »

L'équipement
Impossible de déterminer exactement, selon M. Marcel Chouinard, conseiller en relations publiques au service des Travaux publics, ce que vaut le fabuleux équipement dont dispose Montréal pour l'enlèvement de la nei-



Le territoire montréalais compte 1995 kilomètres de rues et 3249 kilomètres de trottoirs.

ge: 68 souffleuses dont 47 présentement en service (dans les 220 000 \$ le véhicule); 47 tracteurs-chargeurs; 123 chenillettes de trottoir, 72 autoniveleuses (mais il s'agit dans ce cas de locations à long terme), autant de chasse-neige, 100 camions, etc.

« Nos souffleuses ne sont pas toutes dans les rues, fait observer M. Jodoin. Il y en a qui font les sentiers des parcs, des patinoires extérieures. Une souffleuse est bonne pour une quinzaine d'années. »

Le plan de combat pour attaquer les 1995 kilomètres de rues et 3249 kilomètres de trottoirs: le territoire montréalais est scindé en 56 secteurs, soit autant de contrats de déblaiement, d'enlèvement et de transport de la neige.

La-dessus, 32 sont adjudgés par appel d'offres à l'entreprise privée, alors que le service des Travaux publics se charge des 24 restants, tout en faisant presque tou-

jours appel (20 contrats sur 24) à des courtiers pour ce qui est du transport de la neige.

Courtiers qui sont choisis eux aussi par appels d'offres et qui présentent donc des soumissions, les offres étant faites au mètre cube de neige à être transportée, et le montant offert variant bien sûr selon le secteur concerné.

C'est ainsi, aux dires de M. Michel Doucet, que les courtiers — « n'importe qui qui est capable de remplir une soumission » — cueillent de la manne!

« Le gars a intérêt à faire travailler des poissons. Il va les payer peu, et garder 10 à 15 p. cent. S'il n'y a pas d'efficacité, ça ne le bâtre pas, il pense à sa cote. »

Selon M. Michel Jodoin, le pourcentage que touche le courtier est moindre et se situe quelque part entre 5 et 7 p. cent de ce que lui rapporte le travail des quelque six à 10 camionneurs

qu'il emploie.

Les entrepreneurs

En ce qui concerne enfin les 32 contrats de déblaiement, d'enlèvement et de transport adjugés à l'entreprise privée, à la suite également d'appels d'offres, ce sont les adjudicataires — souvent de petites entreprises de construction qui font tourner ainsi leur équipement l'hiver — qui s'occupent de tout, du déblaiement au transport de la neige.

Et c'est, tout l'indique, dans le cadre de ces contrats que travaillent au noir des camionneurs. (Alors que la Ville, aux dires de son chef de division, exige que les camionneurs embauchés par les courtiers aient bel et bien le permis de la Commission des transports.)

Les firmes — pour en revenir aux 32 contrats donnés à l'entreprise privée — sont payées, elles, selon un système dépendant de l'importance des précipitations: « au mètre linéaire de chaussée », dans les 12 à 15 \$ le mètre environ, selon les secteurs, en prenant pour hypothèse qu'il tombera 200 centimètres de neige au cours de l'hiver (contre une normale de 214 centimètres sur 30 ans)...

Qu'il ne tombe pas un centimètre de neige de l'hiver, elles sont payées pour au moins 120 centimètres (60 p. cent, donc, de ce que stipule le contrat).

Les précipitations, enfin, dépassent-elles 200 centimètres, elles touchent... « 0,4 p. cent de la somme prévue par mètre linéaire, pour chaque centimètre additionnel », dit M. Jodoin.

M. Michel Doucet: « Le vrai problème à Montréal, c'est qu'il y a deux genres de déblaiement. D'un côté l'entreprise privée qui s'occupe d'avoir sa souffleuse, les chasse-neige, les niveleuses, les chenillettes. Eux autres sont efficaces et travaillent de façon productive. Si vous faites avec eux deux voyages à l'heure, avec la ville vous en ferez un par deux heures. À la Ville, ils sont supposés commencer à minuit, et ils commencent pas avant deux heures du matin; ils ne préparent pas les rangs; les pauses café sont d'une heure et plus. Etc. »

Opinion... que ne partage pas M. Jodoin, qui souligne, notamment, que « depuis quelques années, il s'est fait un effort en ce qui concerne le démarrage — et là on fait venir les gens juste avant de partir. »

Il ajoute: « On est là pour démontrer qu'on est aussi efficace. Pour la tempête du 4 janvier, on était égal ou légèrement en avance du privé après une couple de jours de chargement. »

Enfin, c'est la Ville, et elle seule, qui fait les epandages sur la chaussée et les trottoirs.

Advertisement for Nissan Altima GXE 1994. Features the car image, text 'L'ULTIME LUXE ET ECONOMIE', 'AUTOMATIQUE', and 'CHOMEDEY NISSAN 2465 CURÉ-LABELLE, LAVAL 682-4400'.

Advertisement for Les Industries Doman Limitée. Title: 'LES INDUSTRIES DOMAN LIMITÉE AVIS DE RACHAT'. Text: 'Aux détenteurs enregistrés des obligations de fonds d'amortissement de 10,25% "Série A", dues le 15 décembre 1997'. Includes details about the redemption process and contact information for Montreal Trust Company of Canada.

Large advertisement for Bell's 'Info-Affaires' service. Title: 'La Presse Vous présente la ligne INFO-AFFAIRES MC Bell'. Features the '875 BELL' logo and a list of 9 services: 1. À surveiller cette semaine, 2. Produits et services de Bell, 3. Causeries et conférences d'affaires, 4. Perfectionnement en gestion, 5. Finance et comptabilité, 6. Marketing, vente et service à la clientèle, 7. Production, qualité, environnement et technologie, 8. Ressources humaines et formation, 9. Informatique.

Advertisement for REER investment services. Title: 'POUR VOTRE REER NOS CONSEILLERS Y VOIENT À FONDS!'. Features a graphic of a hand holding coins and lists three fund categories: FONDS D'OBLIGATIONS (15.1% 1 AN), FONDS DE CROISSANCE (38.7% 1 AN), and FONDS ÉQUILIBRÉ (15.9% 1 AN). Includes contact information for Trust Général.

**KRAFT GENERAL FOODS
CANADA INC.**



P. Glen Wilson



Eric Sorensen



Art L. Yung



J. Gary Kerr

Douglas A. Smith, président de Kraft General Foods Canada Inc., a le plaisir d'annoncer ce qui suit, dont le but est de renforcer l'engagement de l'entreprise à offrir un service supérieur à sa clientèle.

P. Glen Wilson a été promu au poste nouvellement créé de vice-président et directeur général — ventes au détail. Monsieur Wilson dirigera tous les aspects des ventes au détail de l'entreprise.

Monsieur Eric Sorensen a été nommé vice-président — ventes au détail et relèvera de monsieur Wilson. Monsieur Sorensen, qui travaillait auparavant chez Nabob Foods Limitée, sera chargé de toutes les ventes au détail sur le terrain.

Art L. Yung, directeur — exploitation et expansion des ventes, et J. Gary Kerr, directeur — marketing-clients, continueront d'occuper leurs postes actuels et compléteront l'équipe des ventes du siège social. Ils relèveront de monsieur Wilson.

Ces nominations sont faites dans le cadre d'une restructuration générale visant à nous rapprocher de nos clients au niveau décisionnel, et à maximiser l'harmonisation des catégories des nombreuses gammes de marques de l'entreprise avec les stratégies de bannières de ses clients.

Kraft General Foods Canada Inc., l'une des plus importantes entreprises de produits alimentaires emballés au pays, est une filiale de Kraft General Foods Inc., l'une des sociétés de Philip Morris Companies Inc.

L'Italie achète quatre CL-415 de Canadair

Bombardier vient de décrocher un autre contrat, celui-là de 100 millions de dollars. La Societa Italiana Servizi Aerei Mediterranei (SISAM) a commandé quatre avions de lutte contre les incendies CL-415 de Canadair.

Établie à Ciampino, près de Rome, la SISAM exploitera ces avions pour le compte du département de la protection civile d'Italie.

La livraison des appareils devrait commencer d'ici l'été. Deux appareils seront livrés à la SISAM en 1994 et deux autres en 1995.

Dans le cadre d'une mission de 11 kilomètres entre le foyer d'un incendie et le plan d'eau, le CL-415 peut effectuer neuf largages à l'heure, déversant en tout 55 170 litres de liquide extincteur.

Le prototype du CL-415 a effectué son premier vol le 6 décembre 1993. Il est actuellement soumis à un programme d'essais en vol et de certification d'une durée de 17 semaines au centre d'essais en vol de Bombardier, à Wichita au Kansas.

Depuis la mi-août, Bombardier a obtenu 15 contrats, outre celui que Canadair vient de conclure avec l'Italie. En voici la liste:

- 17 août: dix Regional Jet à Skywest, de Georgie. 170 millions US.
- 30 septembre: deux Regional Jet à Air Littoral.
- 30 septembre: six Regional Jet à Lauda Air. 127 millions US.
- 4 octobre: 20 Sherpa à l'armée américaine. 130 millions CA.
- 5 novembre: 20 véhicules Skytrain à BC Transit. 48 millions CA.
- 9 novembre: une filiale de Shorts décroche trois contrats de soutien. 100 millions CA.
- 12 novembre: sept Dash-8 à une société norvégienne. 77 millions US.
- 1er décembre: 12 Dash-8 à S.A. Express, de l'Afrique du Sud. 150 millions US.
- 6 décembre: 40 LRV (véhicules légers sur rail) à la Régie de transport de Cologne. 93 millions CA.
- 8 décembre: 55 voitures Superliner à Amtrak. 140 millions CA.
- 10 décembre: dix Regional Jet à Air Canada.
- 6 janvier: des bogies pour le métro de Caracas. 7 millions CA.
- 7 janvier: deux Regional Jet à Lufthansa Leasing. 39 millions US.

La Banque de Montréal entend livrer bataille aux banques américaines sur leur terrain

PAUL DURIVAGE

La Banque de Montréal est déterminée à livrer bataille aux banques américaines chez elles, avant même que les «super banques» du sud ne posent les yeux sur le marché canadien.

«Nous n'avons aucunement l'intention de nous croiser les bras en attendant de devenir la succursale d'une banque américaine», a déclaré le président du conseil et chef de la direction, M. Matthew Barrett devant la 176^e assemblée annuelle de la Banque de Montréal, tenue hier à Montréal.

Selon M. Barrett, la restructuration de l'industrie américaine des services financiers, jusqu' alors morcelée, a donné naissance à des «super-banques» orientées vers l'expansion territoriale. Celles-ci reprendraient déjà du terrain aux banques canadiennes dont la grande taille était jusqu' alors un atout. Tôt ou tard, les Bank of America et les Wells Fargo voudront aussi leur part du marché canadien, croit-il.

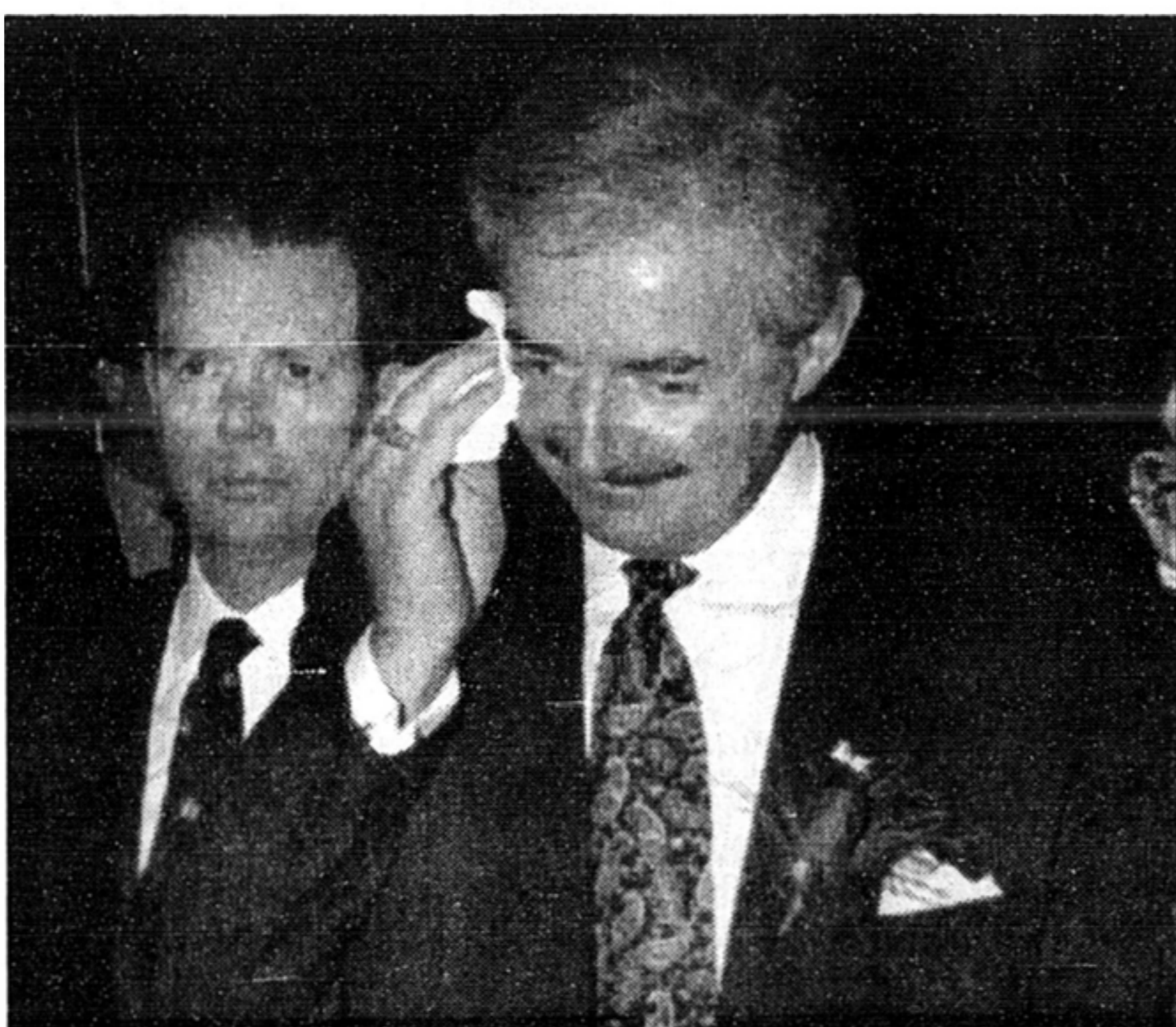
«J'entend fréquemment des marques d'intérêt pour l'industrie bancaire canadienne aux États-Unis: des histoires de fusions et ce genre de chose, dans un horizon plus ou moins éloigné, a-t-il poursuivi en entrevue se défendant d'être alarmiste. Certaines d'entre elles ont des capitaux énormes. Ce serait naïf de penser qu'elles ne regardent pas vers le nord, comme nous regardons vers le sud».

Matthew Barrett n'exclue pas que, sous la pression des lois du marché et dans la foulée de l'accord de libre-échange, la réglementation canadienne permette éventuellement aux institutions américaines d'acheter des banques canadiennes. La Loi canadienne des banques interdit actuellement à tout actionnaire d'accumuler plus de dix pour cent des parts.

Un milliard d'investissements

La meilleure défense étant l'attaque, la Banque de Montréal investira un milliard de dollars en vue de tripler son réseau de distribution et sa part de marché aux États-Unis. Suivant le plan stratégique baptisé Vision 2002, la moitié des bénéfices de la banque proviendront de ses activités américaines d'ici le tournant du siècle.

Une partie de cette somme, a précisé M. Barrett en entrevue, servira à financer le rayonnement de sa filiale



Le président du conseil et chef de la direction de la Banque de Montréal, Matthew Barrett, à sa sortie de l'assemblée annuelle de la banque, tenue hier à Montréal.

en propriété exclusive Harris Bank-corp, la pierre angulaire du plan de développement américain. Une centaine de succursales devraient étendre le réseau à travers le grand Chicago, l'Illinois et les sept États avoisinants, au cours des cinq prochaines années. Le marché du Midwest américain est à lui seul deux fois plus important que celui du Canada tout entier.

Le solde servira à l'acquisition d'autres banques du Midwest. «Si les prix et la qualité de l'actif changent, nous serons plus agressifs à poursuivre des acquisitions», a déclaré M. Barrett. Harris a déjà acquis douze banques locales concurrentes depuis son passage dans le giron de la Banque de Montréal en 1984. La filiale américaine compte présentement pour 30 p. cent des revenus de la société-mère.

M. Barrett a par ailleurs dû justifier son salaire lorsqu'interrogé par un actionnaire. Le salaire du président, selon les notes détaillées ac-

compagnant maintenant les avis de convocation aux assemblées, est passé de 745 000 à 850 000 \$ et ses primes, de 550 000 à 900 000 \$, en deux ans. Le dirigeant de banque le mieux payé au pays a expliqué que sa rémunération, établi par un comité indépendant, avait été porté au niveau de l'industrie tandis que la banque, sous sa gouverne, atteignait les premiers rangs en terme de performance.

Les actionnaires bénéficient quant à eux d'une hausse de plus de sept pour cent de leur dividende depuis hier. Le conseil d'administration a autorisé en effet une augmentation de deux cents du dividende trimestriel qui passe à 30 cents. Cette hausse survient à la faveur de bénéfices records pour une quatrième année consécutive.

La Banque de Montréal, dont l'actif s'élève à 116,9 milliards, un peu moins que la CIBC et loin derrière la Royale, a réalisé en 1993 un bénéfice net de 709 millions de dollars, soit l'équivalent de 2,55 \$ par action.



Claude Picher

Injustice inévitable

Parmi tout ce que nos gouvernements s'apprêtent à remettre en cause par les temps qui courent, l'exonération sur les gains en capital occupe une place à part.

Si on se fie aux rumeurs, ce serait même une des premières choses que le nouveau ministre des Finances, Paul Martin, envisage de faire sauter.

Pour les gouvernements, fédéral et provinciaux réunis, l'exonération sur les gains en capital représente un manque à gagner qui oscille aux alentours de trois milliards, selon les derniers chiffres disponibles, ceux de 1991. Les modifications apportées il y a deux ans par le ministre Don Mazankowski ont sans doute réduit ce montant (nous ne le saurons qu'en 1995), mais, peu importe la façon dont on aborde ce dossier, il n'y a aucun doute que le gouvernement se prive ainsi de revenus considérables.

Au moment où les finances publiques sont dans un état de délabrement avancé, il est certes pertinent de remettre cette mesure en cause.

L'exonération a été introduite en 1985 par le ministre Michael Wilson. Neuf ans plus tard, on peut affirmer, sans l'ombre d'un doute, que ce fut sa pire erreur.

Un gain en capital est un profit que l'on réalise en vendant un bien. Les gains réalisés lors de la vente d'actions et d'immeubles à revenus représentent les deux principales sources des gains en capital imposables déclarés par les contribuables.

Sur le plan fiscal, les gains en capital font l'objet d'un traitement très différent des sources de revenus plus courantes, comme les salaires, pensions, ou revenus de placement. Pour réaliser un gain en capital, il faut forcément avoir fait un investissement quelque part; si vous achetez les actions d'une compagnie qui lance un appel public à l'épargne, par exemple, vous contribuez à sa capitalisation, et donc à maintenir l'emploi. Actuellement, au Canada, les contribuables doivent calculer leurs gains en capital à 75 p. cent de leur valeur. Ainsi, si vous réalisez un gain en capital de 4000 \$, le montant imposable sera de 3000 \$.

L'idée de Michael Wilson, en 1985, était assez simple: puisque le gain en capital est le fruit d'un investissement, incitons les Canadiens à investir, notamment dans l'immobilier (pour stimuler la construction) et dans les valeurs mobilières (pour augmenter la capitalisation des entreprises), en leur proposant un traitement fiscal alléchant.

Le ministre a donc accordé, à tous les contribuables, une exonération à vie de 250 000 \$; puisque, à l'époque, les gains en capital n'étaient imposables qu'à 50 p. cent de leur valeur, cette exonération voulait dire, en réalité, que chaque Canadien avait droit de réaliser, au cours de sa vie, un demi-million de gains en capital sans payer d'impôt.

La mesure devait être implantée progressivement. La première année, les premiers 20 000 \$ de gains en capital échappaient au fisc; ce montant a été porté à 50 000 \$ en 1986, puis à 100 000 \$ l'année suivante; il devait grimper à 200 000 \$ en 1988, 300 000 \$ en 1989 et finalement 500 000 \$ en 1990.

Mais aucun contribuable ne profitera de l'exemption maximale de 500 000 \$. Au bout de deux ans, on s'est simplement aperçu que l'exonération revenait ni plus ni moins à faire un cadeau princier aux Canadiens les plus fortunés, sans que cela ne débouche de façon évidente sur une croissance de l'économie et de l'emploi.

M. Wilson a eu au moins le mérite de stopper le bal avant qu'il ne tourne au délire. En 1987, le plafond de 100 000 \$ a été gelé à son niveau de l'époque, et n'a pas bougé depuis.

Le ministre Mazankowski a apporté un changement important en supprimant l'exonération pour les immeubles à revenus. Mais vous pouvez toujours vendre des actions à profit et ne pas payer d'impôts tant que vous n'atteignez pas ce seuil de 100 000 \$.

L'exonération est vite devenue l'objet de vives critiques.

Alors que les finances publiques sont cancéreuses, alors que l'on remet nos programmes sociaux en question, alors que les contribuables moyens se sentent déjà égoûtés par le fisc, le gouvernement peut-il continuer d'accorder un traitement de faveur aux riches qui empochent des gains à la Bourse?

Hélas, ce n'est pas si simple. La suppression de l'exonération sur les gains en capital pose un énorme problème d'équité.

Les riches, les vrais, ceux qui ont les moyens de réaliser en six mois des gains en capital qui représentent trois fois votre salaire annuel, ceux-là ont déjà épuisé depuis longtemps leur 100 000 \$.

Maintenant que les gros ont fait le plein, c'est au tour des contribuables à revenus moyens d'en profiter. Il va de soi que, dans leur cas, ce sera beaucoup plus long. Le petit boursicotier, celui qui détient un portefeuille de quelques dizaines de milliers de dollars, celui qui, dans ses bonnes années, réalise trois ou quatre mille dollars de gains en capital à la Bourse, mettra une trentaine d'années à épuiser son exonération...

Et c'est sur lui qu'on s'apprête maintenant à fesser, commettant ainsi une injustice flagrante.

Malgré cela, le gouvernement doit avoir le courage de supprimer l'exonération, même si c'est fondamentalement odieux. Il y a quelques années, j'étais de ceux qui pensaient le contraire, mais nos finances publiques ont atteint un tel degré de pourrissement en si peu de temps que nous n'avons plus le choix.

Demain, le gouvernement devra remettre en question la générosité de nos programmes sociaux. Nous devons accepter des compressions dans l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse, l'aide sociale, les subventions aux agriculteurs, aux entreprises, aux autochtones, les contributions aux sociétés d'État; Ottawa devra sabrer dans la péréquation et dans le financement des programmes établis, et donc accepter que les provinces introduisent des tickets modérateurs.

Dans ces conditions, l'exonération sur les gains en capital devient impossible à justifier.

Mais, ne serait-ce que pour respecter les centaines de milliers de petits contribuables qu'ils s'apprêtent à tabasser, les gouvernements doivent prendre un engagement ferme. Les deux ou trois milliards qu'ils récupéreront en supprimant l'exonération ne doivent, en aucun cas, servir à financer de nouvelles dépenses.

C'est au nom de l'assainissement des finances publiques que les petits investisseurs seront cyniquement mis à contribution. Le motif est tout à fait justifié. Mais que les gouvernements aient au moins la décence de garantir que le produit de cette mesure sera intégralement consacré à la réduction du déficit.

COGECO CÂBLE INC.
DIVIDENDES
ACTIONS SUBALTERNES
A DROIT DE VOTE

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de 0,025 \$ l'action sur les actions subalternes à droit de vote en circulation de COGECO CÂBLE INC. a été déclaré payable en espèces le 14 février 1994 aux porteurs inscrits à la clôture des affaires le 28 janvier 1994.

Daté à Montréal, Québec, ce 7 janvier 1994.

PAR ORDRE DU CONSEIL
Le secrétaire
John Elder

COGECO CÂBLE INC.
DIVIDENDES
ACTIONS SUBALTERNES
A DROIT DE VOTE

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de 0,025 \$ l'action sur les actions subalternes à droit de vote en circulation de COGECO INC. a été déclaré payable en espèces le 14 février 1994 aux porteurs inscrits à la clôture des affaires le 28 janvier 1994.

Daté à Montréal, Québec, ce 7 janvier 1994.

PAR ORDRE DU CONSEIL
Le secrétaire
Guy Labelle

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS D'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque Nationale du Canada se tiendra le jeudi 3 février 1994, à 9h30, à l'hôtel Le Reine Elizabeth, situé au 900, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Canada), aux fins suivantes:

- a) réception du rapport annuel incluant les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 1993 et le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
- b) élection des administrateurs;
- c) nomination des vérificateurs;
- d) étude et, s'il est jugé à propos, adoption d'une résolution approuvant le Régime d'options d'achat d'actions, dont une description se trouve dans la circulaire de la direction; et
- e) examen de toutes autres questions dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie.

Par ordre du conseil d'administration,
La secrétaire,
Sylvie Boivin

Montréal, le 25 novembre 1993

Centre de perfectionnement

HEC

L'outil du renouveau de la comptabilité

LA COMPTABILITÉ PAR ACTIVITÉS

9, 10 et 11 février 1994
9h à 17h

Vous désirez mettre fin à l'imputation arbitraire des frais généraux? Orientez-vous vers une véritable comptabilité stratégique. Développez des habiletés de conception d'un système de comptabilité par activités et levez enfin le voile sur la face cachée des frais généraux en entreprise manufacturière et de services.

Animateur
M. Hugues Boisvert
Ph.D. (Engineering Economics Systems), Stanford

Professeur agrégé à l'École des HEC, M. Boisvert est spécialiste de la comptabilité et du contrôle de gestion. Il est responsable de l'option Contrôle à la Maîtrise en sciences de la gestion et directeur du Groupe de recherche en contrôle de gestion. À la Société des comptables en management du Canada, il est coordonnateur du développement du Programme professionnel, volet francophone, et membre de son comité national sur les politiques en comptabilité de management.

Participants: contrôleur, adjoint au contrôleur, consultant en gestion ou gestionnaire ayant une base en comptabilité, intéressé par le contrôle de gestion et du coût de revient. Aucun préalable académique n'est requis.

Afin de favoriser des échanges enrichissants, le nombre de participants est limité.

Le Centre de perfectionnement de l'École des Hautes Études Commerciales (514) 340-6001

Sur Mesure
Ce programme peut être adapté et offert dans votre entreprise. Contactez-nous.

Le CPQ rêve d'une confédération patronale

RICHARD DUPAUL

Le Conseil du patronat du Québec, qui fêtera jeudi son 25^e anniversaire, rêve de former une confédération patronale à l'échelle canadienne pour mieux défendre les intérêts du secteur privé dans les dossiers d'envergure nationale.

Aussi le président de l'organism

me, M. Ghislain Dufour, entend jouer le rôle de catalyseur en encourageant les autres provinces, notamment l'Ontario, à se doter d'une confédération patronale semblable au CPQ. «Notre organisme est une création québécoise unique au pays», soulignait fièrement le responsable hier lors d'une rencontre de presse pour lancer les festivités du CPQ.

Selon M. Dufour, de plus en

plus de dirigeants canadiens sont favorables à l'idée de se regrouper au sein d'un organisme uniquement formé de patrons comme le CPQ. Des délégations ontariennes sont même venues récemment à Montréal pour «prendre des photos» du fonctionnement de l'organisme, confie-t-il.

Il reconnaît que l'intérêt des Ontariens n'est pas étranger au fait que le gouvernement néo-démocrate de Bob Rae a passablement malmené l'entreprise privée

depuis deux ans. Pensons uniquement à la loi qui oblige les dirigeants d'entreprises cotées à la Bourse de Toronto à divulguer leur salaire et qui a soulevé un tollé sur Bay Street.

M. Dufour rappelle que le gouvernement Bourassa a fait marche arrière à ce chapitre, cédant ainsi aux pressions du CPQ qui s'était vivement opposé à la divulgation des salaires.

Selon lui, les chambres de commerce locales et les associations sectorielles ont un rôle important à jouer. Mais ces organismes ne peuvent se prononcer sur certains dossiers parce que les intérêts de leurs membres sont souvent trop divergents.

Au fil des ans, le CPQ s'est prononcé sur des sujets aussi sensibles que la Constitution et le dossier de la langue. Même si 20 p. cent de ses membres sont «nationalistes», le CPQ est résolu à «fédéralisme», dit son président.

Les différences d'opinion ne posent pas de problèmes énormes au CPQ car celui-ci favorise «les consensus» et reconnaît à ses membres le droit à la dissension. Par exemple, l'Association des détaillants alimentaires, un membre, était contre l'ouverture des magasins le dimanche tandis que le CPQ était en faveur.

Emploi

Plus près de chez nous, le CPQ entend se concentrer sur deux dossiers prioritaires, très en vogue par les temps qui courent: la création d'emplois et la réduction des dépenses publiques.

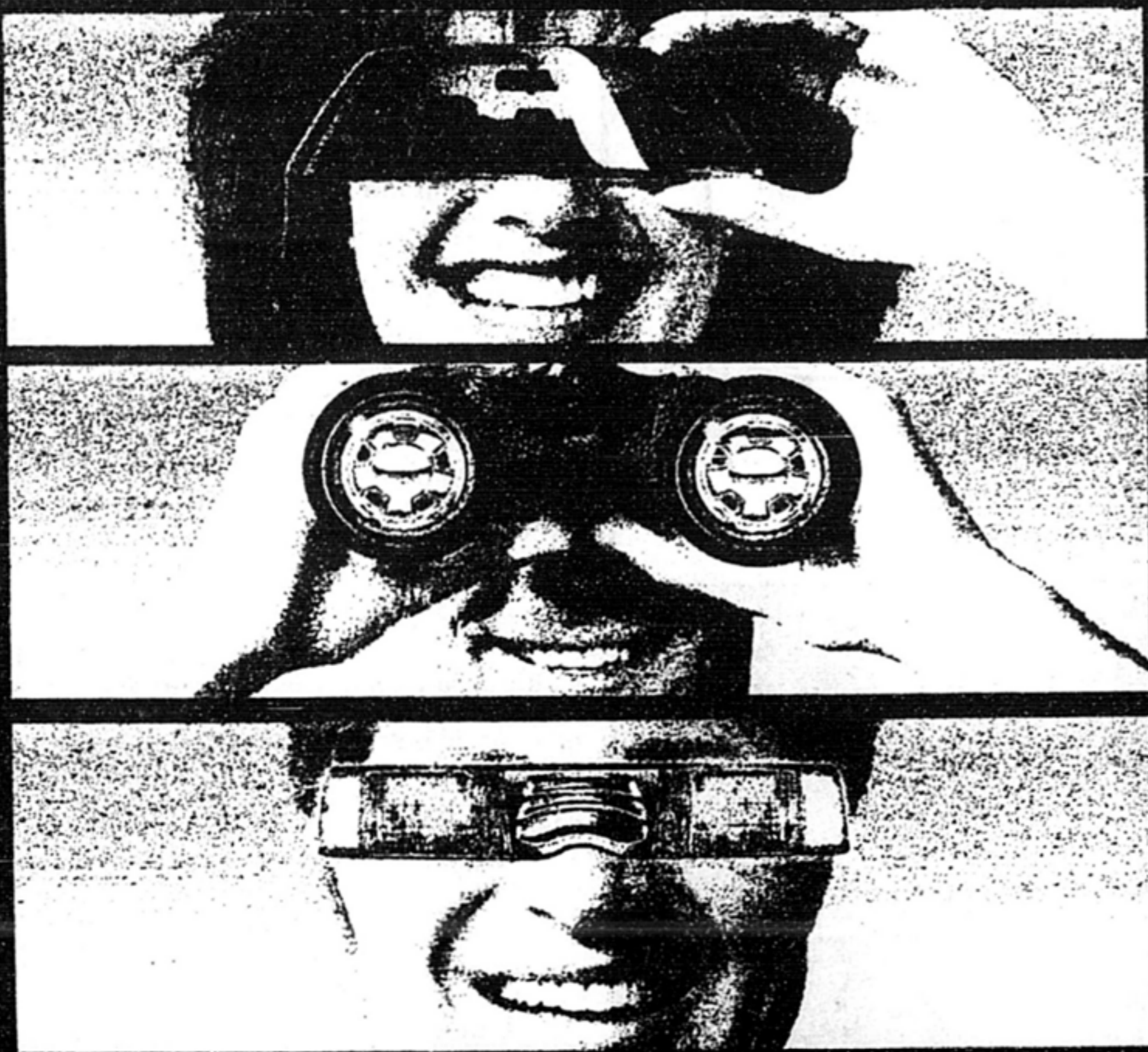
«Ces deux objectifs ne sont pas contradictoires», soutient M. Dufour. L'assainissement des finances publiques est une condition essentielle à la création d'un bon climat économique, moteur de la création d'emplois productifs et permanents.

Le bilan des dossiers abordés par le CPQ au fil des ans est «impressionnant», dit-il. Et c'est généralement avec beaucoup de succès qu'il a traité à la fois de la formation professionnelle, de la fiscalité, de la CSST, du libre-échange ou du code du travail.

À l'aube de son second quart de siècle, le CPQ se donne d'autres objectifs. Notamment, il souhaite intensifier sa présence à Ottawa où se prennent les «grandes décisions» touchant l'entreprise, qu'il s'agisse des taux d'intérêt, du dollar ou des barrières interprovinciales. Selon Dufour, le CPQ y arrivera, même avec ses effectifs réduits (14 personnes), sans augmenter les cotisations de ses membres — lesquelles varient de 500 à 25 000 dollars par an.

De manière générale, le CPQ restera fidèle à sa stratégie en demeurant actif et, surtout, très visible dans les grands débats. Rappelant que les gens d'affaires sont maintenant plus respectés que ne le sont les représentants de l'Église, selon de récents sondages, M. Dufour affirme que la crédibilité des dirigeants d'entreprises accorde «certains pouvoirs» au CPQ dont il entend profiter dans l'avenir.

LE SALON INTERNATIONAL DE L'AUTO DE MONTRÉAL



... à découvrir

PLUS DE 25 ANS DE PUB

Redécouvrez un quart de siècle d'histoire sur les publicités automobiles les plus marquantes en Amérique du Nord depuis le début de la télévision.

DU 13 AU 23 JANVIER AU STADE OLYMPIQUE

Heures d'ouverture : de 10h00 à 23h00 à l'exception de dimanche le 23 janvier, 10h00 à 20h00
Les guichets ferment 2 heures avant l'heure de fermeture du Salon.

Billets d'entrée : Adultes 8,50 \$ - Étudiants, âge d'or et groupes de 20 et plus : 6,50 \$
Enfants de 6 à 12 ans accompagnés d'un adulte : 1 \$ (taxes incluses)
Enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte : gratuit

ESSO L'IMPÉRIALE
PISTE DE COURSES
MINIATURE POUR
VOITURES TÉLÉGUIDÉES

Complétez ce coupon de participation et déposez-le au Salon de l'Auto ou postez-le à La Presse, Concours Salon de l'Auto
La Presse Ltée., C.P. 5015, Succ. Place d'Armes, Montréal H2Y 3M1

NOM: _____ PRÉNOM: _____ ÂGE: _____

ADRESSE: _____ APP: _____ VILLE: _____

CODE POSTAL: _____ TÉL: _____ JE SUIS ABONNÉ(E) À LA PRESSE

Pour se mériter leur prix, les gagnants devront répondre correctement à la question mathématique suivante: 26 x 26 - 650 = _____

L'Impériale

La Presse

cjms 1280



Les tirages auront lieu le 23 janvier à 20h au Salon International de l'Auto au Stade olympique.
Les règlements du concours sont disponibles sur demande au Salon de l'Auto.

NEC Technologies Canada



GREGORY J. MYERS

Robert J. Byrnes, vice-président directeur, NEC Technologies Inc., est heureux d'annoncer la nomination de Gregory J. Myers au poste de vice-président, Ventes et marketing, de NEC Technologies Canada.

M. Myers oeuvre au sein de NEC Corporation depuis maintenant six ans. Il a d'abord été directeur national des ventes et, plus récemment, il a occupé le poste de directeur national. M. Myers possède plus de dix ans d'expérience de vente et de marketing dans le domaine technologique canadien.

À titre de directeur national, M. Myers a été responsable du lancement de NEC Technologies Canada et de l'introduction des ordinateurs personnels et des imprimantes NEC sur le marché canadien.

En plus d'être responsable des ventes et du réseau de commercialisation, M. Myers devra également assumer les fonctions de responsable de la publicité et des relations publiques de NEC Technologies Canada.

Natif de Brantford en Ontario, M. Myers possède un baccalauréat en Arts de l'université McMaster. Il vit à Mississauga avec sa femme Patricia et leurs trois fils.

NEC Technologies Canada et NEC Technologies Inc. met au point, fabrique, commercialise et distribue une gamme complète de produits informatiques en Amérique du Nord, y compris des ordinateurs de bureau et portatifs, des imprimantes, des lecteurs CD-ROM et des systèmes d'affichage graphique.

Déjeuners d'affaires

Combo Allemand

Chez Better



L'argent placé dans les REER se déplace

RICHARD DUPAUL

Les fonds d'investissement, les actions et les obligations sont maintenant plus populaires que les certificats de dépôt auprès des épargnants qui prévoient cotiser à un REER pour l'année d'imposition 1993.

Selon un sondage du Trust Royal, réalisé entre les 4 et 7 janvier, 60 p. cent des répondants disent qu'ils opteront pour les instruments des marchés boursier et obligataire au lieu des placements classiques à terme fixe cette année.

Il s'agit d'un important revirement puisque, dans les mêmes sondages en 1991 et 1992, 45 p. cent des personnes interrogées favorisaient des outils comme les fonds mutuels et les obligations.

Selon Mme Yolande Larochelle, des Services financiers au Trust Royal, le faible niveau de rendement offert par les certificats de dépôt et les dépôts à terme explique la popularité croissante des placements non conventionnels.

Actuellement, les certificats de dépôt et les dépôts à terme offerts dans les institutions financières ont des rendements variant de deux à cinq p. cent.

Certains analystes estiment aussi que la popularité des fonds mutuels est telle que cela a eu pour effet de «doper» la bourse en 1993.

L'enquête, réalisée par la firme Decima auprès de 1200 personnes à travers le Canada, indique aussi que seulement le tiers des Canadiens cotiseront à un REER pour l'année d'imposition 1993, un niveau inchangé depuis deux ans.

Les intentions des épargnants

ne correspondent pas à leurs attentes puisque 65 p. cent déclarent qu'ils ont l'intention de tirer un revenu de leur REER pendant la retraite.

Selon Mme Larochelle, l'«inaction» des Canadiens est d'autant plus étonnante que seulement 17 p. cent des Canadiens pensent que le gouvernement leur procurera une pension adéquate pour leur retraite (contre 24 p. cent en 1992).

Selon le sondage, 38 p. cent des interrogés se disent certains d'accumuler suffisamment de capital pour une retraite confortable s'ils continuent à épargner à leur rythme actuel, à la fois dans et en dehors d'un REER. Cela représente une diminution significative par rapport aux 47 p. cent observés l'an dernier.

La dépendance gouvernementale diminue également: 64 p. cent ont mentionné leur pension gouvernementale comme source de revenu à la retraite, contre 72 p. cent en 1992.

Parmi les autres sources de revenu envisagées, on mentionne les régimes de retraite d'entreprise (49 p. cent), les revenus d'actions, d'obligations et de dépôts à terme (48 p. cent) et le produit de la vente d'une maison (35 p. cent) ou d'une entreprise (19 p. cent). Le sondage a une marge d'erreur de 2 p. cent, 19 fois sur 20.

Mme Larochelle recommande aux gens de cotiser tôt à leur REER, régulièrement et stratégiquement. Selon le Trust, une personne de 40 ans désirant prendre sa retraite avec 464 840 dollars à l'âge de 65 ans devra épargner 708 dollars dès maintenant pour y arriver, en supposant un rendement moyen de 6 p. cent.

Le gouvernement Chrétien devra faire preuve de courage, estime Claude Garcia

PIERRE ROBERGE
de la Presse Canadienne

Dans la préparation du prochain budget, le gouvernement Chrétien doit «prendre son courage politique à deux mains», estime le président Claude Garcia, de la compagnie d'assurance Standard Life.

Le déficit chronique et la dette accumulée tiennent notamment à ce que «nous sommes généreux de nature... Notre répugnance à couper explique pourquoi nous n'avons réalisé aucun progrès depuis dix ans», disait-il hier, dans une causerie devant le Cercle canadien.

En début de mandat, M. Chrétien et le ministre des Finances Paul Martin doivent prendre des décisions impopulaires, dit-il: «Nous n'avons pas les moyens de conserver tous nos programmes sociaux dans leur forme actuelle.»

Un objectif minimum doit être de réduire le déficit (estimé à 46 milliards pour l'exercice en cours) de plus que les trois milliards en intérêts versés pour la dette supplémentaire de l'exercice.

À moins de ça, Ottawa ne ferait que continuer la «politique des petits pas qui ne fonctionnent pas» en finances publiques, dit-il en rappelant la promesse de M. Martin de ramener le déficit annuel de sept à trois pour cent du produit intérieur brut (PIB).

En entrevue, cet ancien sous-ministre à Québec se demande si l'indemnisation des accidents du travail, les aciéries Sidbec, le ski au

mont Sainte-Anne, Via Rail au fédéral, entre autres exemples, doivent rester publics. «Et pourquoi donc fallait-il que l'État achète le cégep Marie-Victorin l'an dernier?»

Quant à savoir si des fonds publics doivent servir à édifier un nouveau Colisée à Québec, M. Garcia répond par la question: «Mais qui donc construit le nouveau Forum à Montréal?» De fait la brasserie Molson et le Canadien Pacifique mènent de concert ce chantier montréalais.

Responsable de planification au ministère des Affaires sociales, qu'il a quitté en 1978 pour le secteur privé, Claude Garcia se souvient qu'il y avait beaucoup d'argent dans ce temps-là.

Au sujet des accidents du travail, entre 1987 et 1990, observe-t-il, les indemnités versées pour invalidité à long terme sont passées de six à dix pour cent du total; or dans le même temps, le taux d'invalidité à court terme a diminué, ce que M. Garcia juge «anormal».

Les subsides à l'entreprise privée doivent-ils aussi passer à la trappe? M. Garcia est «en général» d'accord avec l'idée, à condition d'examiner à la pièce ce qu'il conviendrait le mieux de supprimer, tout comme «certains» programmes sociaux et «certaines» sociétés d'État.

Dans son laïus, il a servi l'exemple de la Nouvelle-Zélande où le pouvoir s'y est pris en 1984 pour redresser les finances publiques, imposant divers sacrifices. Il a aussi cité la Suède, où le coup de barre a été donné en 1992.

Quand les affaires volent plus ou moins haut!

Gisele Gallichon

Ce soir 20h

Cette semaine à Questions d'argent en direct: l'amiante est à la mode... Le plus gros aéroport du Canada est à vendre... les finances des aéroports régionaux volent encore plus bas... et l'achat d'un duplex, une bonne affaire de haut en bas! Productrice déléguée: Nicole Faucher

L'AUTRE
TÉLÉ
L'AUTRE
VISION.

Radio Québec

Vos impôts

Dernier hiver de cristallisation!

MICHEL LANTEIGNE
FCA, associé, Caron
Belanger Ernst & Young

Compte tenu du déficit fédéral projeté pour l'année en cours de plus de 45 milliards de dollars, plusieurs observateurs de la scène politique fédérale anticipent des hausses sévères d'impôt à l'occasion du dépôt du prochain budget prévu pour le mois de février.

Entre autres, ces hausses pourraient bien se faire par des coupures importantes de certains encouragements fiscaux, comme la déduction pour gains en capital.

Devant une telle éventualité, il serait peut-être avantageux de songer à cristalliser au plus tôt votre déduction de 400 000 \$ qui est actuellement offerte aux propriétaires-exploitants lorsqu'ils vendent la totalité ou une partie de leur entreprise.

De toute façon, même si la déduction subsistait, la composition de l'actif de votre entreprise ou votre situation fiscale personnelle pourrait vous empêcher de la demander lorsque vous vendrez finalement votre entreprise.

La cristallisation de votre déduction vous permettra de profiter dès maintenant de cet avantage.

Une cristallisation augmente en permanence de coût fiscal des actions de votre entreprise jusqu'à concurrence de 400 000 \$ de sorte que, lorsque ces actions finissent par être vendues ou qu'un gain en capital survient au décès, le gain s'en trouve réduit d'autant.

Le gain en capital réalisé au moment de la cristallisation peut aussi servir à réduire des impôts exigibles par ailleurs au décès de l'actionnaire, soit à la vente présumée des actions à leur juste valeur marchande au moment du décès.

Avant de faire un survol rapide des diverses méthodes de cristallisation, revoyons d'abord les règles de base relatives à la déduction pour gains en capital.

Déduction pour gain en capital

Chaque particulier qui est un résident du Canada tout au long de l'année a droit à une déduction cumulative à vie pour gains en capital nets de 100 000 \$ (gains réels moins pertes réelles) réalisés à la vente de la plupart des biens en immobilisation.

Une déduction pour gains en capital supplémentaire de 400 000 \$ est disponible pour les gains en capital provenant de la vente d'actions admissibles de corporations exploitant une petite entreprise ou d'actions d'une société de portefeuille de telles corporations qui n'ont pas été détenues par une autre personne que le particulier (ou une personne ou une corporation qui lui sont liées), au cours des 24 mois précédents.

En outre, au cours de cette période de 24 mois, plus de 50 p. cent, et au moins 90 p. cent au moment de la

vente, de la juste valeur marchande des éléments d'actif de la corporation doit être attribuable à des éléments utilisés principalement dans une entreprise que la corporation exploite activement.

Une corporation exploitant une petite entreprise est généralement définie comme une corporation privée contrôlée par des Canadiens qui utilisent la totalité ou la quasi-totalité de la juste valeur marchande de ses éléments dans une entreprise exploitée activement, principalement au Canada.

La déduction pour gains en capital à laquelle vous avez droit peut être réduite du solde de vos PNCP.

Si le total des frais de placement que vous avez déduits, après 1987, excède le total de vos revenus de placement, vous vous retrouverez avec des PNCP.

Avant de songer à cristalliser votre déduction, recalculez donc vos PNCP et vous éviterez les mauvaises surprises.

Les méthodes

Normalement, on cristallise en remaniant le capital-actions de la corporation ou en transférant ses actions à une société de portefeuille, et en produisant certains formulaires prescrits par Revenu Canada.

L'opération crée, à ce moment-là, un gain en capital qu'on peut abriter de l'impôt en se prévalant de la totalité ou d'une partie de la déduction de 400 000 \$. Les propriétaires-exploitants pourraient profiter d'une telle réorganisation pour améliorer leur planification fiscale grâce au fractionnement de leur revenu avec leur conjoint ou leurs enfants, ou grâce à des arrangements permettant à d'autres membres de la famille de tirer parti de la croissance future de la valeur de la corporation.

Quoique la cristallisation semble assez simple, il vaut mieux tenir compte de l'incidence des éléments suivants avant d'y avoir recours:

- les déductions relatives à des abris fiscaux et d'autres frais financiers que vous pourriez avoir demandés dans le passé;
- l'impôt minimum de remplacement, qui peut s'appliquer dans certains cas;
- les pertes au titre d'un placement d'entreprise, qui ont pu être déclarées ou qui pourraient se produire plus tard;
- le fait que les actions de votre corporation donnent droit ou non à cette déduction de 400 000 \$, qui dépend, en partie, du pourcentage de l'actif de la corporation utilisé dans une entreprise exploitée activement.

Si vous détenez des actions admissibles à la cristallisation, il ne vous reste peut-être que quelques semaines de notre rude hiver pour profiter d'une petite douceur... un gain en capital libre d'impôt!

Droit des affaires

Bail commercial: des changements à noter

Me SYLVIE PRÉFONTAINE
du cabinet d'avocats et
d'agents de marques de commerce
DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST

L'entrée en vigueur du nouveau Code civil du Québec (CCQ) n'a pas apporté de changements drastiques en matière de bail commercial.

Nous nous proposons cependant de signaler certaines règles nouvelles intéressantes, tout en rappelant qu'en matière de baux commerciaux, les règles du code ne sont que supplémentaires de sorte que les parties à un bail peuvent les modifier à leur gré.

En premier lieu, il est important de noter, en relation avec l'offre de location qui précède généralement la signature du bail même, qu'une acceptation qui n'est pas substantiellement conforme à l'offre ne constituera pas une acceptation valide.

Il faudra alors procéder par contre-offre pour poursuivre les démarches en vue d'obtenir une entente entre les parties qui les liera.

A contrario, ceci signifie qu'une acceptation substantiellement conforme à l'offre liera donc les parties.

Toujours au niveau de l'offre de location, celle-ci doit être acceptée dans un délai raisonnable, autrement, elle expirera et n'aura plus d'effet.

Le CCQ n'indique pas toutefois ce que signifie: «un délai raisonnable». Ce sera à nos tribunaux d'en déterminer la portée.

En ce qui concerne le bail lui-même, le CCQ introduit l'obligation pour le locateur de garantir que les lieux loués peuvent servir à l'usage pour lequel ils sont loués.

Le zonage

On pense, plus particulièrement, au règlement de zonage applicable à l'édifice dans lequel les lieux loués sont situés. Le locateur doit aussi faire en sorte que les lieux loués soient maintenus en bon état de réparation et doit procurer la jouissance paisible des lieux loués au locataire pendant toute la durée du bail.

Le locateur sera responsable désormais non seulement des vices apparents mais également des vices cachés affectant les lieux loués.

Actuellement, le Code civil du Bas-Canada (CcBC) prévoit que le locateur doit réparer le préjudice causé au locataire par un trouble (bruit, odeur désagréable et autres inconvénients, etc.) causé par un autre locataire.

Sous le CCQ, cette obligation sera aussi étendue à une personne à laquelle ce locataire aura permis l'usage ou l'accès à l'immeuble.

On peut penser, entre autres, aux personnes venues effectuer des travaux dans l'immeuble ou venues livrer des marchandises.

À moins que le contrat ne le prévoit autrement, le locataire sera tenu aux menues réparations d'entretien aux lieux loués, toutes les autres réparations incombant au locateur.

Si le locateur néglige ou refuse de faire ces travaux de réparation, le locataire pourra les effectuer, après avoir dénoncé au locateur, préférentiellement par écrit, la défectuosité ou le problème, et obtenu l'autorisation du tribunal.

Réparation urgente

Par contre, dans le cas de réparation urgente et nécessaire pour la conservation ou la jouissance des lieux, si le locataire a tenté d'informer le locateur ou, si après l'avoir informé, cette réparation n'est pas faite, le locataire pourra alors l'effectuer sans autorisation du tribunal.

Le locateur se fera, par la suite, rembourser par le locateur les dépenses encourues.

Si le locateur néglige de le faire, le locataire sera en droit d'en retenir le montant sur son loyer.

Dans le cas où l'une ou l'autre des parties ne remplit pas ses obligations conformément au CCQ, outre des dommages-intérêts, l'exécution en nature pourra être exigée et, dans le cas où la partie en subit un préjudice sérieux, elle pourra également demander la résiliation du bail.

Nous compléterons le survol des nouvelles règles la semaine prochaine.

Vos assurances



L'hiver se manifeste avec force ces jours-ci, entraînant plusieurs accidents et plusieurs inconvénients qui ne plaisent pas à tous.

L'assurance sous zéro

CHRISTIAN N. DUMAIS
Vice-président, Dale-Parizeau inc.

Un lecteur assidu nous a suggéré avec beaucoup d'à-propos de préparer une chronique sur les risques d'hiver (et non divers) pour faire le tour des questions que l'on se pose au sujet des assurances quand il fait froid. Voici schématiquement nos réponses aux questions de circonstances.

Si vous êtes victime d'un délit de fuite (probablement causé par la voiture stationnée dans le même banc de neige que vous): vous serez indemnisé par votre propre assureur automobile si vous avez souscrit la protection collision; vous pourrez être exempté du paiement de votre franchise, si c'est la politique de votre assureur, si vous étiez stationné et si vous avez rapporté le délit à la police le jour même.

Si vous êtes frappé par une chenillette: vous pouvez être indemnisé par la Régie de l'assurance automobile pour vos blessures corporelles; votre voiture sera réparée aux frais de votre assureur automobile, si vous êtes assuré pour la collision.

Si la glace tombe du toit de votre maison et cause des dommages à vos biens; votre police habitation prévoit un dédommagement au-delà de votre franchise; et blesse quelqu'un; la section responsabilité de la même police donne droit aux frais de défense des poursuites et à l'indemnisation de la victime.

Si le toit s'effondre à cause du poids de la neige: votre assureur habitation pourrait vous indemniser, tout dépendant du libellé de sa police (sinon, il vaut mieux pelleter).

Si vous faites une chute sur la glace: vous avez droit aux prestations de votre assurance-accident, individuelle ou collective; sinon, vous pourrez poursuivre pour vos frais médicaux ou autres et votre perte de revenus, le responsable, c'est-à-dire, le propriétaire du terrain ou de l'immeuble ou la ville qui doit entretenir ses trottoirs et vous serez indemnisé si vous prouvez qu'ils ont été négligents.

Si vous êtes le propriétaire négligent ou qu'on prétend négligent pour défaut d'entretien de son escalier ou de son entrée: c'est l'assureur de responsabilité de votre police habitation ou de votre police d'immeubles à revenus qui interviendra pour vous défendre de la poursuite et, éventuellement, indemniser la victime à la suite d'un jugement ou d'un règlement hors cour avant le procès.

Si vos tuyaux gèlent (panne d'électricité ou défaut d'isolation): dans votre maison; votre police habitation répond des dommages qui en découlent (on conseille de laisser couler un filet d'eau pour éviter la catastrophe et d'appeler au plus vite le plombier et de garder sa facture); à votre chalet où vous n'allez que les week-ends; votre police ne s'appliquera que si vous avez pris soin de couper l'eau et de vidanger les installa-

tions ou de faire vérifier régulièrement par quelqu'un que le chauffage fonctionne.

Si vous êtes en motoneige et que vous entrez en collision avec une autre dans un sentier, les règles de droit commun s'appliqueront et le responsable de l'accident devra dédommager l'autre motoneigiste pour les dommages corporels et matériels et son assureur le fera en son nom; comme l'accident est survenu en dehors des chemins publics, la Société de l'assurance automobile du Québec ne pourra vous indemniser et qu'une automobile vous frappe sur un chemin public, la SAAQ vous indemnera des blessures corporelles.

Enfin, si vous décidez quand même d'aller skier et que vous vous faites voler un ski, un gant ou un bâton, vous ne pourrez réclamer la paire et vous devrez probablement le remplacer vous-même parce qu'il coûtera moins que votre franchise.

Saviez-vous que...

■ L'avenant de remisage d'une voiture (FAQ 16) suspend les protections collision et responsabilité pour la conduite seulement et maintient les autres garanties, mais il ne faut pas oublier de les remettre en vigueur au moment opportun.

Informatique

Les grandes nouveautés à prévoir en 94

PAUL DURIVAGE

Le nom de code est Chicago. Son lancement, prévu pour l'été, avec son compagnon, le «7.0», promet d'être le plus important développement commercial de l'année, dans un univers déjà effervescent.

Le Windows 4, alias Chicago, est la quatrième génération de l'interface graphique favori pour ordinateurs compatibles IBM, la combinaison la plus populaire au monde. La firme Microsoft s'affaire présentement à mettre au point ses derniers raffinements. Mais déjà toute l'industrie parle de ses capacités accrues de gestion, de sa convivialité, de son look sculpté dans l'acier et... de ses exigences.

Selon les premières versions portées à l'attention de la presse spécialisée, le logiciel intégrateur le plus populaire au monde établira en effet de nouvelles normes minimales de performance pour les PC un tant soit peu «branchés». Out: l'ordinateur portatif équipé d'un micro-processeur Intel-386 et acquis à grand frais. Out: l'ordinateur de table porté à 4 Mo de mémoire vive avec l'ajout de plaquettes. Bienvenue au monde d'Intel-486, des 8 Mo de mémoire, des architectures ouvertes 32 bits et des disques rigides à très grande capacité.

Chicago demande à passer par la grande porte.

Parmi les principales caractéristiques

connues du nouveau compagnon du PC, signalons:

- La gestion multitâches. Windows 4 peut travailler sur plusieurs tableaux en même temps, un atout important qui facilite grandement la gestion de données. On peut par exemple transférer, par simple déplacement avec la souris, des données entre différents tableaux portés sur un même écran et en voir directement les répercussions.
- La prise en charge totale de l'ordinateur. Dès le démarrage de l'appareil, l'environnement graphique Windows 4 accapare l'écran confinant le DOS à la cuisine.
- Une surface de travail plus accueillante et fonctionnelle. À la manière des logiciels de dernière génération, Windows introduit une barre d'outils courants, une corbeille à papier pour les documents périmés, des icônes d'alias permettant d'accéder directement à un document original, et des icônes encadrés pour les applications.
- Un nouveau gestionnaire de fichiers. Le gestionnaire de programmes disparaît tandis qu'un gestionnaire de fichiers plus raffiné avec arborescence et icônes actifs. Parmi les nombreuses nouveautés à ce chapitre, signalons qu'en plus de la date de création, le gestionnaire prend maintenant en compte sa dernière mise à jour.
- Des onglets pour les fichiers superposés à l'écran. Tout en restant dans la même boîte de dialogue, on peut changer de dossier d'un clic sur l'onglet. On évite ainsi les perpétuels allers et re-

tours entre menu et fenêtres sans surcharger l'écran. L'effet, dit-on, est séduisant.

● Un nouveau look pour toutes les applications. Windows met au service des applications qui lui sont compatibles, une variété de fonctions et d'objets visuels (boutons en relief, ascenseurs allongés, etc.) et toujours ce look gris métallisé ainsi que ces formes ciselées dans l'acier qui les caractérisent.

Notons que toutes les applications conçues pour la troisième génération Windows continueront de fonctionner sous la nouvelle.

Nouveau DOS

Le système d'exploitation MS-DOS de septième génération, qui doit être lancé presque en même temps, ne devrait guère lui faire ombre, au contraire. La nouvelle plateforme requiert en effet le DOS-7 comme moteur, d'où ses capacités de gestion multitâches renforcées. Le nouveau DOS, portant le dossier 7.0, devrait notamment autoriser des noms de fichiers de plus de huit caractères, jusqu'à 80 en fait, majuscules ou minuscules.

Les analystes de marché de Dataquest attribuent à la Microsoft Corp., qui a développé et commercialisera les deux grandes innovations de l'année, la moitié des ventes de logiciels pour PC cette année. Ses revenus, avec une hausse projetée de 20 p. cent, deux fois plus que pour l'ensemble de l'industrie, atteindraient 4,9 milliards de dollars US.

VANCOUVER

VOLUME: 22 000 000
INDICE GENERAL FERMETURE 1122 19 - 0,54

Table of stock market data for Vancouver, including columns for stock names, prices, and changes. Includes sections for 'A/B', 'C', 'D/F', and 'LES METAUX'.

Table of stock market data for Vancouver, continuing from the previous table with various stock listings.

Table of stock market data for Vancouver, continuing with more stock listings.

Table of stock market data for Vancouver, continuing with more stock listings.

Table of stock market data for Vancouver, continuing with more stock listings.

LES METAUX
MARCHÉ DE LONDRES PRIX EN STERLING PAR TONNE METRIQUE
FERMETURE
CUIVRE (catégorie A-)

Table of stock market data for Alberta, including columns for stock names, prices, and changes.

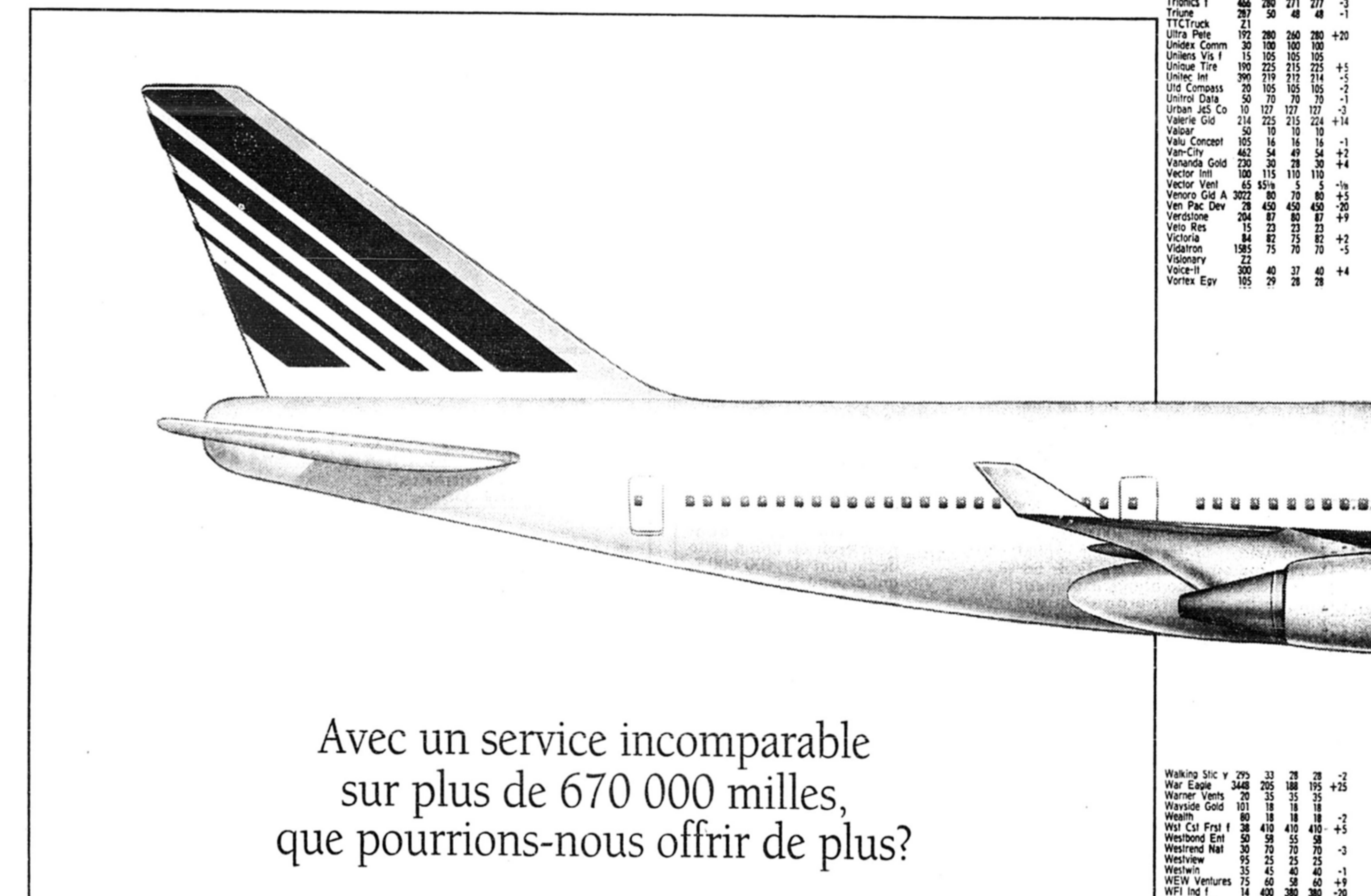
Table of stock market data for Alberta, continuing with more stock listings.

Table of stock market data for Alberta, continuing with more stock listings.

Table of stock market data for Alberta, continuing with more stock listings.

Des milliers de Canadiens attendent le don d'un organe qui pourrait leur sauver la vie.

Walking Sic y 290 33 28 28 -2
War Eagle 3445 205 188 185 +5
Warner Video 20 35 35 35 -



Avec un service incomparable sur plus de 670 000 milles, que pourrions-nous offrir de plus?

TITRES AU COMPTOIR (DE TORONTO)

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes.

L'ARGENT

Les courtiers londoniens ont haussé le prix de l'argent de \$0.138 cents américains par rapport à l'ouverture de la veille.

ALBERTA

Table of stock market data for Alberta, including columns for stock names, prices, and changes.

OPTIONS TRANS-CANADA (transigées)

Table of financial options with columns for symbol, price, and other market data.

FONDS MUTUELS

Table of mutual funds with columns for fund name, price, and other market data.

Table of financial options (continued) with columns for symbol, price, and other market data.

AIR FRANCE advertisement featuring an image of an airplane and the slogan '... Plus de milles.' with text describing the Aeroplan program.

Aéroplan advertisement with the slogan '... Plus de milles.' and a large image of an airplane.

Table of mutual funds (continued) with columns for fund name, price, and other market data.

DIVIDENDES

Table of dividends with columns for company name, amount, and date.

COMMENT LIRE LES COTES FINANCIERES

Text explaining how to read financial codes and symbols used in the market listings.

RAPPORTS FINANCIERS EXPRESS

Table of financial reports with columns for company name, current value, and percentage change.

BOURSE DE MONTREAL ET TORONTO

Text providing market news and commentary for the Montreal and Toronto stock exchanges.

LA BOURSE DE TOKYO

Table of Tokyo stock market data with columns for stock name, price, and other market data.

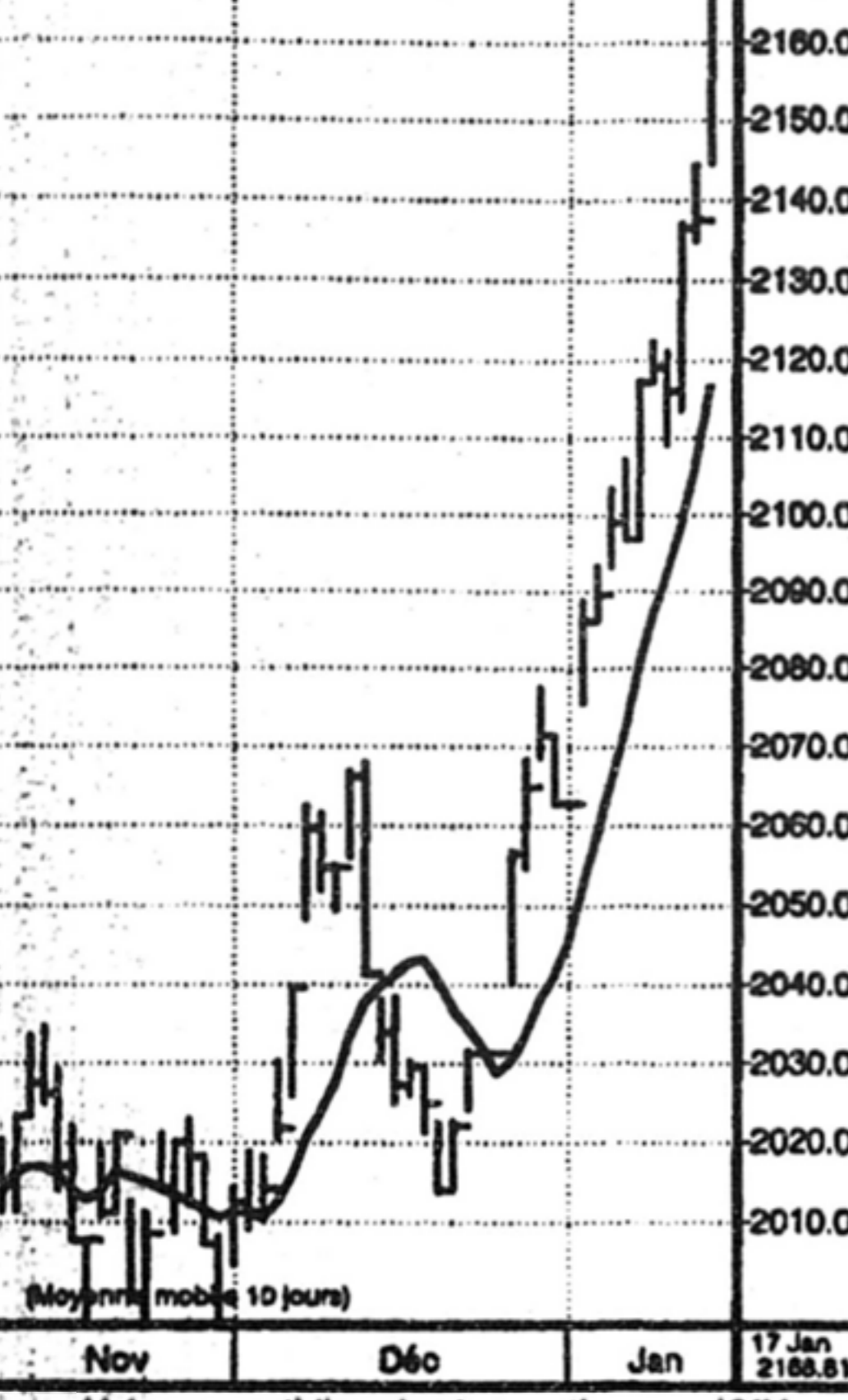
Bourse

MONTREAL

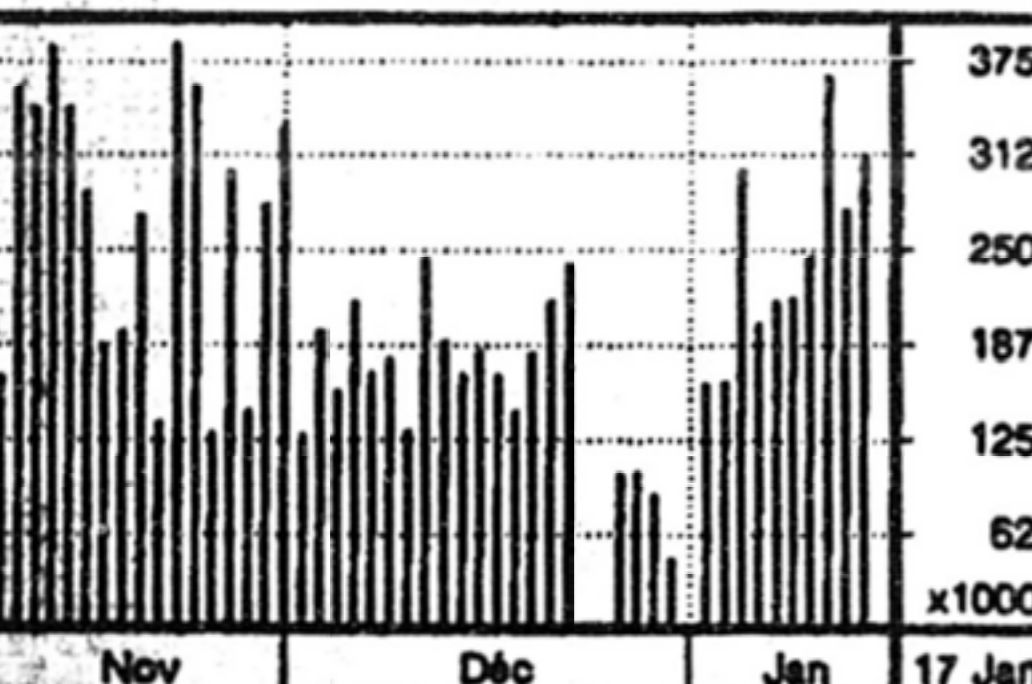
VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSE

Haut: 2168.81 Fermeture: 2168.81 Bas: 2144.81

(Bilan des 30 plus gros titres de Dow Jones)



Volume quotidien des transactions sur l'XXM 3101269



INDICES DE MONTREAL

Table listing various market indices such as MARCHÉ CANADIEN (XXM), MARCHÉ BANCAIRE (XCB), HYDROCARBURES (XCO), etc., with their current values and percentage changes.

Source: Decision-Plus Inc.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

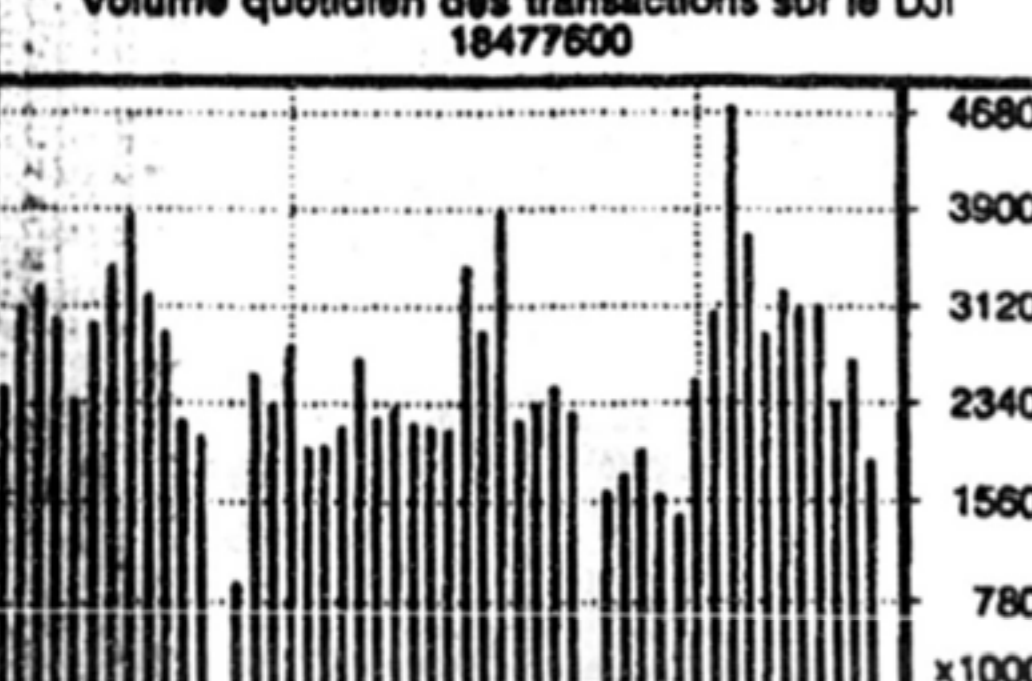
VARIATIONS QUOTIDIENNES DE L'INDICE COMPOSE

Haut: 3896.75 Fermeture: 3870.29 Bas: 3833.71

(Bilan des 30 plus gros titres de Dow Jones)



Volume quotidien des transactions sur le DJI 1847760



INDICES DE NEW-YORK

Table listing various market indices such as COMPOSÉES, INDUSTRIELLES, TRANSPORTS, etc., with their current values and percentage changes.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'A' through 'L'.

Ventes Haut Bas Ferm. ch. Net

Table of stock prices for companies starting with 'M' through 'Z'.

TORONTO

Table of stock market data for Toronto, including columns for stock symbols, prices, and volume. Includes sections for 'A', 'B', 'C', 'D', 'E', 'F', 'G', 'H', 'I', 'J', 'K', 'L', 'M', 'N', 'O', 'P', 'Q', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z'.

VOTRE COURTIER EXECUTANT

COMPATIBLE AVEC LES PLUS BAS TAUX DE COMMISSION. Gardez ceci en mémoire : cotations et transactions à l'aide d'un ordinateur personnel compatible PC...

Basé sur une comparaison entre les taux de commissions pour les principaux courtiers exécutants canadiens en décembre 1993. L'investissement d'action est offert par le Service d'Investissement de Montreal Limited.

Ligne d'action logo and contact information for Ligne d'action (la Banque de Montreal). Includes phone number 1 800 387-7800 and website information.

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock symbols, prices, and volume. Includes sections for 'A', 'B', 'C', 'D', 'E', 'F', 'G', 'H', 'I', 'J', 'K', 'L', 'M', 'N', 'O', 'P', 'Q', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z'.

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock symbols, prices, and volume. Includes sections for 'A', 'B', 'C', 'D', 'E', 'F', 'G', 'H', 'I', 'J', 'K', 'L', 'M', 'N', 'O', 'P', 'Q', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z'.

CONTRATS A TERME DE LA BOURSE DE MONTREAL. LES DEEVISES. LES OBLIGATIONS. Includes sections for '3 MOIS', '1 MOIS', 'CONTRAT A TERME', 'LES DEEVISES', and 'LES OBLIGATIONS' with detailed financial data.

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock symbols, prices, and volume. Includes sections for 'A', 'B', 'C', 'D', 'E', 'F', 'G', 'H', 'I', 'J', 'K', 'L', 'M', 'N', 'O', 'P', 'Q', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z'.

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock symbols, prices, and volume. Includes sections for 'A', 'B', 'C', 'D', 'E', 'F', 'G', 'H', 'I', 'J', 'K', 'L', 'M', 'N', 'O', 'P', 'Q', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z'.

Table of stock market data for Montreal, including columns for stock symbols, prices, and volume. Includes sections for 'A', 'B', 'C', 'D', 'E', 'F', 'G', 'H', 'I', 'J', 'K', 'L', 'M', 'N', 'O', 'P', 'Q', 'R', 'S', 'T', 'U', 'V', 'W', 'X', 'Y', 'Z'.

Wal-Mart fait trembler la concurrence mais saliver les consommateurs

LAURIER CLOUTIER

Wal-Mart fait trembler une grande partie de l'industrie du détail mais aussi saliver les consommateurs et promoteurs immobiliers.

Le géant américain du commerce de détail, avec un chiffre d'affaires de quelque 68 milliards américains dans près de 2400 magasins, inquiétait déjà des détaillants d'ici lorsqu'il se pointait à Plattsburg, avec un Wal-Mart et un Sam's Club. Mais quand il achète 120 Woolco au Canada, dont 20 au Québec, c'est la panique d'un grand nombre de leurs actionnaires sur le parquet boursier.

Pourtant, expliquent des spécialistes, on savait que Wal-Mart avait déjà tenté d'acheter Woolco l'an dernier.

La taille et la croissance phénoménales de Wal-Mart — fondée en 1962 seulement — ses trois véhicules d'assaut du marché (les grandes surfaces Wal-Mart et Sam's Club mais aussi les Supercentres qui distribuent aussi de l'alimentation) de même que les placements et la superficie des Woolco achetés expliquent les craintes de nombreux commerçants, grands comme petits.

Non seulement les Zellers, K Mart, Wise et Canadian Tire se trouveront sur la route des Wal-Mart mais également La Baie, Eaton et Sears de même que Costco-Club Price, Provigo, Metro-Riche-

lieu et IGA-Hudon & Daudelin. Personne, ou presque, ne peut s'estimer à coup sûr complètement à l'abri, encore moins les détaillants qui font des affaires dans des créneaux, comme la marchandise générale, les vêtements, les accessoires d'automobile, l'alimentation et les articles de sports, ou encore le... transport routier.

Mais Pierre Michaud, président du conseil de Provigo et chef de la direction de Val Royal, ne s'en fait pas outre mesure, avec ses Maxi et Rénodépôt.

Par contre, avec leurs premières réactions, et des poursuites antérieures, les syndicats montrent qu'ils n'aiment pas Wal-Mart, ne comptant aucun magasin syndiqué! Les petits commerçants, sur les rues commerciales traditionnelles, risquent aussi de se voir coincés. Par contre, les propriétaires de centres commerciaux préfèrent Wal-Mart comme locataire, à Woolco, mais ils n'ont pas encore négocié avec lui!

Par ailleurs, contrairement à ce que plusieurs croyaient, Wal-Mart ne met pas la main sur des petites surfaces, localisées loin de la clientèle.

Marcel Miller, de Sitec Recherche, consultant en implantations de marché, souligne que sur la vingtaine de Woolco achetés au Québec, seuls ceux de Granby, St-Eustache et Valleyfield ont un peu moins de 100 000 pieds. Même à Baie Comeau et Rock Fo-

rest, les Woolco affichent plus de 100 000 pieds carrés. Quant à ceux de Brossard, Cap-de-la-Madeleine, Chicoutimi, Drummondville, Joliette, Longueuil, Montréal (Carrefour Langelier), Québec (Galeries de la Capitale), Repentigny, Rosemère, St-Jean et Sept-Îles, ils disposent de 125 000 pieds carrés et davantage. Encore plus, ceux de Laval, Lévis, Trois-Rivières et Québec (Galeries Ste-Anne) possèdent des superficies de plus de 150 000 pieds carrés. Si Wal-Mart réussit à y doubler les ventes au pied carré...

Wal-Mart pourrait faire d'autant plus mal aux concurrents que plusieurs de ses Woolco disposent de «super emplacements», ajoute Marcel Miller, comme au Centre Laval, juste en face de Rénodépôt et du Club Price, et à Brossard, Place Porto Bello, sur le même terrain que le premier Rénodépôt!

Sam's Club De nombreux commerçants vont devoir revoir leur gamme de produits, leur politique de prix (Wal-Mart ayant mis au point une très efficace approche du meilleur prix à tous les jours) et leur performance, estime M. Miller. Eaton devra prendre les bouchées doubles.

«La grande question, c'est de savoir combien de Sam's Club on plantera, et où?» En 83, Wal-Mart ne dénombrait aucun Sam's Club, aujourd'hui, plus de 200. Le groupe a déjà ouvert plus de 10

magasins le même jour. Où transfèrera-t-il les plus grands Woolco en Supercentre, avec alimentation?

Les magasins spécialisés, comme Sports Experts, qui font reculer des grands magasins depuis ses années, vont à leur tour voir leur marché grignoté par Wal-Mart.

Le géant affiche une croissance de 25 p. cent par année, depuis 79! Il dispose de 2000 camions, qui font souvent deux livraisons par semaine. Pas moins de 85 p. cent de ses produits passent par ses centres de distribution mais n'y restent que 48 heures, le temps d'agencer les livraisons.

«C'est moins inquiétant pour nous que pour La Baie, déclare Pierre Michaud. Aux É.-U., Home Depot vit très bien aux côtés de Wal-Mart et Sam's Club. Et le président Pierre Mignault de Provigo ne regardera pas passer la parade. Nos Maxi sont bien placés et Provigo redevient un distributeur à faibles coûts. L'arrivée des rejets de Sam Walton démontre que la stratégie de Val Royal d'aller plus loin que les Brico fut la bonne».

Val Royal ne croit pas que le géant opérera pour des Sam's Club dans les Woolco, aux plafonds trop bas. Pierre Michaud conclut qu'il préfère voir Wal-Mart sur son terrain que sur celui du voisin, pour susciter de l'achalandage.

Econo-flashes

ULTRAMAR: entente avec UAP

Ed Witkowski, vice-président, Ventes à l'automobiliste pour Ultramar Canada, a annoncé hier la conclusion d'un accord de partenariat associant Ultramar à l'entreprise québécoise UAP, le plus important distributeur de pièces et d'accessoires d'automobile au pays. Aux termes de cette entente, les stations Ultramar offrant un service d'entretien et de réparation en mécanique automobile s'approvisionneront chez UAP. «A nos yeux, il s'agit d'une entente stratégique qui bénéficie tant à Ultramar, qui jouit désormais d'un accès privilégié à la qualité des produits et à l'expertise du personnel d'UAP, qu'à UAP qui a désormais un accès accru aux marchés desservis par Ultramar en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique», a précisé M. Witkowski. Il a enchaîné en ajoutant «le consommateur avisé profitera ainsi d'un double sceau de qualité, celui du service Ultramar et des pièces UAP». L'entente permettra donc à la clientèle des 1300 stations-service d'Ultramar d'accéder aux ressources importantes d'UAP, notamment un inventaire de quelque 200 000 produits, par le biais des 351 points de service UAP localisés dans le territoire desservi par Ultramar.»

PARIBAS s'implante à Brunei

La compagnie Paribas prendra une part de quinze p. cent dans l'implantation de la nouvelle banque à Brunei, en Asie du Sud-Est. Baiduri Bank Berhad, qui s'occupera des affaires de l'État et qui comptera d'autres actionnaires locaux, bénéficiera du soutien technique de Paribas pour sa mise sur pied. La banque devrait ouvrir ses portes au cours du premier semestre de 1994.

L'APCHQ déboursera 200 000 \$

Quand les 137 dossiers relatifs aux difficultés financières des Entreprises Michel Verreille auront été complétés, la Garantie des maisons neuves (GMN) de l'APCHQ aura déboursé près de 200 000 \$. Une somme de 50 000 \$ a déjà été versée par la GMN. Ces déboursés sont effectués en dépit de l'acceptation de la proposition concordataire par les créanciers des Entreprises Michel Verreille et de la reprise des affaires de cette société. La GMN remboursera donc les acomptes versés avant les difficultés financières de cette entreprise, comme prévu. Elle parachèvera les travaux des unités, là où ils n'étaient pas terminés. Enfin, pour les maisons qui étaient déjà vendues, elle respectera les termes de sa garantie. Par ailleurs, dans une décision rendue le 17 décembre, la Commission des garanties de l'APCHQ a décidé de ne pas réaccrédié les Entreprises Michel Verreille. Toute mention d'une entente à cet effet serait donc de la fausse représentation.

ABB obtient un contrat d'HYDRO

La division Systèmes de puissance d'ABB a obtenu un important contrat d'Hydro-Québec dans la région du Lac Saint-Jean. Le mandat confié à ABB a pour but d'augmenter la capacité de fonctionnement et d'exploitation de la station Chamouhouane, située à Notre-Dame de la Doré. Il s'agit d'un contrat clé en main comprenant l'ingénierie électrique, mécanique et civile, la fabrication de nouveaux équipements, la livraison au chantier, la construction de bâtiment, les travaux civils et les essais de mise en service. «La signature de cette nouvelle entente s'inscrit dans la continuité de nos relations d'affaires avec Hydro-Québec, qui compte parmi les principaux clients d'ABB, depuis plusieurs années. En outre, ce contrat réaffirme l'importance de nos activités au Saguenay-Lac Saint-Jean, grande région productrice et utilisatrice d'électricité», déclare Michel Filion, porte-parole d'ABB.

Prospectus de GAZ MÉTRO

Le prospectus définitif pour l'émission de parts de la Société en commandite Gaz Métropolitain a été déposé vendredi dernier auprès des autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières. Il précise que 4,2 millions de parts sont disponibles pour les investisseurs à 13,25 \$ la part, pour une émission totale de 55,65 millions. Des membres du personnel de la Société sont déjà convenus d'acheter des parts pour une valeur supérieure à un million. Le solde sera acheté par les preneurs fermes et la clôture de l'émission est prévue pour le 27 janvier. Les parts de la Société sont transigées aux bourses de Montréal et de Toronto. Avec cette deuxième émission de parts, la participation du public investisseur dans la Société passera de 11,4 à 15,1 p. cent. La quasi-totalité des autres parts est détenue par Gaz Métropolitain, qui gère la Société. André Caillé, président et chef de la direction de Gaz Métropolitain, a rappelé que l'acquisition par la Société d'une participation de 50 p. cent dans Société Gazoduc TQM, réalisée le 1er janvier, était l'occasion de cette nouvelle émission. Il a de plus souligné l'intention de la Société de distribuer aux associés en 1994 un montant de 1,17 \$ par part en quatre versements égaux de 29,25 cents, la première distribution ayant été effectuée le 3 janvier.

Contrat d'IMPRIMERIES QUEBECOR AU SA

Imprimeries Quebecor a commencé à imprimer trois hebdomadaires de format tabloïd pour Globe Communications de Boca Raton, en Floride. Le contrat de cinq ans, estimé à plus de 60 millions US, est entré en vigueur la première semaine de janvier, alors que ses ateliers de Buffalo (New York), Atglen (Pennsylvanie), Memphis (Tennessee) et San Jose (Californie) ont débuté l'impression d'au-delà de cinq millions d'exemplaires du *Globe*, du *Sun* et de *l'Examiner*, distribués chaque semaine en Amérique du Nord. L'entente avec Globe comporte également des clauses de reconduction ou de renouvellement de quatre autres contrats d'impression avec Imprimeries Quebecor, soit *Bridal Guide*, *Your Health*, *Horoscope* et *Luxury Lifestyles*. Globe Communications est le troisième plus important éditeur de journaux à l'unité en Amérique du Nord et publie plus de 30 publications à grande diffusion.

UNIBOARD investit à Val d'Or

Uniboard Canada, le plus grand fabricant intégré de panneaux reconstitués et laminés dans l'Est du Canada, investira 8,3 millions pour augmenter le volume de production de son usine de panneaux particules et de lamination Forpan à Val d'Or, Québec. L'usine Forpan verra son volume de production augmenter de 25 p. cent, poussant sa capacité de production au-delà de 400 000 m3. Le projet implique l'installation de nouveaux équipements dans différents secteurs de l'usine, particulièrement des séchoirs de particules de bois où se situe le goulot d'étranglement de la production actuelle. Ce projet permettra de mieux répondre à la demande croissante pour le panneau de qualité Forpan sur la scène nord-américaine tout en contribuant à améliorer la compétitivité de l'usine par l'augmentation des économies d'échelle. La construction des nouvelles installations se fera de janvier à juin 1994 et aura des retombées économiques intéressantes pour la région. Par ailleurs, toutes les installations pourront être mises en place sans interruption des opérations normales de l'usine. La clientèle de Uniboard pourra compter sur une production accrue à compter de juillet 1994.

Mirabel accueille LADECO

La société Aéroports de Montréal (ADM) s'apprête à accueillir un nouveau transporteur à l'Aéroport international de Montréal-Mirabel. LADECO (Chili) inaugurerait samedi dernier le premier vol régulier Montréal-Santiago. Ce nouveau service est assuré par B-757 à raison de deux vols par semaine, le mardi et samedi. Cette nouvelle liaison aérienne vient s'inscrire dans le cadre du plan de développement des affaires mis de l'avant par ADM, dans le but d'améliorer et d'accroître le choix de destinations offert à la population du Grand Montréal et du Québec tout entier.

Dividende du CHÂTEAU

Les magasins Château du Canada déclare un dividende trimestriel de 7,5 cents par action de catégorie A avec droit de vote subordonné et par action de catégorie B avec droit de vote, payable le 15 février aux actionnaires inscrits le 26 janvier. En raison de la bonne situation de son fonds de roulement, l'entreprise entend verser un dividende trimestriel régulier de 7,5 cents par action.

WISE est perplexé

À la demande de la Bourse de Montréal, Magasin Wise fait savoir qu'aucun facteur particulier n'explique la soudaine baisse du prix de ses actions, si ce n'est l'annonce faite hier par Wal-Mart à l'effet que le détaillant américain venait d'entrer sur le marché canadien, grâce à l'acquisition des 120 magasins Woolco.

HARTCO: l'offre de NORTHWEST

Hartco a accepté l'offre pour toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Northwest Digital. Approximativement 9,63 millions d'actions ordinaires ont été déposées et toutes ces actions seront levées. Le paiement des actions soumissionnées sera posté par le dépositaire dans les prochains jours.

PIERRE BELLEMARE

Alcan: pertes colossales

La multinationale Alcan Aluminium, qui annonçait la semaine dernière une réduction de dix pour cent de sa capacité de production, a vu une perte consolidée de 104 millions de dollars (l'équivalent de 54 cents par action) au cours de son dernier exercice complété avec le 31 décembre 1993.

«Les conditions d'affaires en 1993 ont été tout aussi frustrantes qu'en 1992», a commenté le président et chef de la direction, M. Jacques Bougie. Alcan avait essayé cette année là un déficit de 112 millions ou 60 cents par action. Tous les chiffres sont en dollars américains.

«Bien que nous ayons atteint des volumes records et réduit de

vantage nos coûts, poursuit-il, Alcan a encore enregistré une perte cette année en raison de la baisse ininterrompue des prix de la majorité des produits. La société a néanmoins réalisé son objectif de neutralité financière et a en effet baissé l'endettement total.»

Les résultats de 1993 comprennent des charges de rationalisation après impôts de 37 millions, ou 16 cents l'action, tandis que la perte pour 1992 incluait des charges environnementales et de rationalisation après impôts de 58 millions, ou 26 cents l'action.

Selon M. Bougie, on ne peut guère espérer un redressement des prix, qui ont chuté considérablement.

L'écart de salaire entre les hommes et les femmes a encore diminué en 92

Presse Canadienne OTTAWA

La différence entre les salaires des hommes et des femmes a continué de diminuer, en 1992, en raison, toutefois, de ce que le revenu moyen des hommes a stagné.

Chez certaines catégories de travailleurs, les femmes ont gagné presque exactement le même salaire moyen que les hommes, signale un rapport de Statistique Canada.

Les travailleuses à plein temps ont gagné 28 350 \$ en 1992, soit 71,8 p. cent du revenu moyen des travailleurs à plein temps, qui s'établissait, lui, à 39 468 \$. Un an plus tôt, les femmes touchaient en moyenne 69,6 p. cent du salaire des hommes.

Les femmes seules ne s'étaient jamais mariées qui travaillaient à plein temps, par ailleurs, gagnaient en moyenne 28 086 \$, soit 99 p. cent de ce que gagnaient les hommes seuls s'étant jamais mariés.

Les femmes mariées travaillant à plein temps gagnaient les deux tiers de leurs homologues masculins, tandis que les veuves et les femmes divorcées ou séparées touchaient 76,9 p. cent de la rémunération des hommes de même statut.

Selon Statistique Canada, le revenu des hommes a très peu changé depuis 1977 tandis que celui des femmes a grimpé.

«Cette augmentation s'est accélérée au cours des dernières années», souligne même le rapport de l'agence fédérale.

Ontario Hydro prévoit une perte pouvant atteindre 3,5 milliards

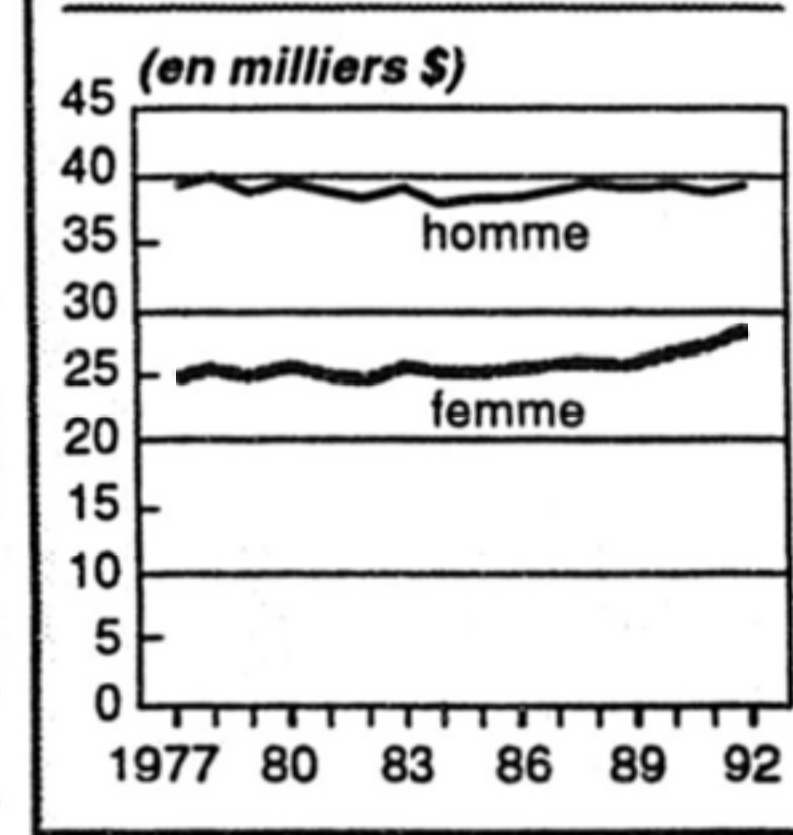
Presse Canadienne TORONTO

Ontario Hydro a annoncé hier une perte s'élevant entre 2,9 et 3,5 milliards pour 1993, l'une des plus élevées dans l'histoire des corporations canadiennes.

Ce montant comprend les 624 millions consacrés à la réduction du personnel et 772 millions de contrats conclus avec des fournis-

Salaire moyen

En 1992, le salaire moyen annuel des femmes travaillant à plein temps était de 28 350 \$, soit 71,8 % de celui des hommes qui s'élevait à 39 468 \$.



Source: Statistique Canada (PC)

Il précise que le revenu salarial des hommes n'a pas augmenté en raison, du moins en partie, de ce que ceux-ci ont dû supporter le fardeau des problèmes économiques des dernières années.

Le rapport précise en effet que les hommes occupaient quatre des cinq emplois à plein temps qui ont été abolis entre 1989 et 1992.

Durant la même période, on n'a signalé qu'un faible fléchissement du nombre des femmes travaillant à plein temps et à l'année longue, baisse qui a été compensée par une croissance du nombre de celles occupant un emploi précaire.

NEW YORK

Tableau de données financières pour New York, incluant des indices de bourse, des valeurs de clôture et des variations.

INDICES SUR OPTIONS STANDARD & POOR à CHICAGO

Tableau de données sur les indices de bourse Standard & Poor à Chicago, montrant les tendances des options.

La bourse en bref

Tableau récapitulatif de la bourse en bref, incluant les volumes de trading à Montréal et Toronto, ainsi que des indices de bourse pour les secteurs industriels et les mines.

NEW YORK

Tableau de données financières pour New York, incluant des volumes de trading, des indices de bourse et des valeurs de clôture.

NASDAQ

Tableau de données financières pour NASDAQ, incluant des volumes de trading, des indices de bourse et des valeurs de clôture.

Un peu d'histoire

Associated Press

● 28 juin 1992. Deux séismes de magnitudes 7,6 et 6,7 sur l'échelle de Richter secouent le sud de la Californie: un adolescent est tué dans Yucca Valley.

● 28 juin 1991. Une secousse de magnitude 5,8 fait deux morts dans la région des monts San Gabriel.

● 17 octobre 1989. Un séisme de 7,1 dans la baie de San Francisco fait 63 morts.

● 1^{er} octobre 1987. Un tremblement de terre de magnitude 5,9 et une réplique de 5,3 dans la région de Whittier tuent huit personnes.

● 24 janvier 1980. Une secousse de magnitude 5,8 ébranle la région de Livermore, à l'Est de San Francisco, et provoque de dégâts dans un laboratoire d'armements nucléaires.

● 6 février 1971. Un séisme de 6,5 fait 65 morts dans la région de San Fernando.

● 10 mars 1933. Une secousse de 6,3 fait 115 morts à Long Beach.

● 18/19 avril 1906. Un tremblement de terre qui a peut-être atteint la magnitude 8,3 sur l'échelle de Richter (établie en 1935) provoque des dévastations et des incendies qui font 700 morts.



Des tas de briques et de débris entourent cet immeuble qui abritait une pâtisserie d'Hollywood. Les dégâts du séisme qui a secoué Los Angeles ressemblent à ceux d'un bombardement.

Montagnes en hausse

Associated Press
PASADENA, Californie

■ Le puissant tremblement de terre qui a secoué le sud de la Californie lundi matin a rendu deux montagnes plus hautes et plus proches l'une de l'autre, retrécissant ainsi la vallée de San Fernando qui les sépare, ont expliqué des sismologues.

Le séisme, d'une intensité de 6,6 à l'échelle de Richter, faisait partie d'un mouvement terrestre général qui, un jour, fera de Los Angeles une banlieue de San Francisco (et vice-versa), dans «environ 50 millions d'années», selon Jim Mori, sismologue du Centre Géologique américain. Les deux villes (San Francisco au nord, Los Angeles au sud) sont distantes d'environ 500 kilomètres.

De combien les montagnes de Santa Monica et de San Gabriel, de part et d'autre de la vallée de San Fernando, se sont-elles rapprochées? Difficile à dire dans l'immédiat, mais les mouvements naturels dans la région les rapprochent chaque année d'environ six millimètres.

Un séisme qui serait étranger à la fameuse faille de San Andreas

d'après AFP
LOS ANGELES

■ Le séisme qui a ébranlé hier la région de Los Angeles ne serait pas associé aux fameuses grandes failles décrochantes de San Andreas et San Jacinto, mais plutôt au système de failles chevauchantes qui se trouvent à l'ouest et au nord de la capitale californienne, a indiqué un spécialiste de l'Institut de Physique du Globe de Paris.

L'épicentre du tremblement de

terre d'hier se situe à environ 30 km au sud-ouest de San Fernando, à quelques dizaines de km au nord de Los Angeles, selon l'Institut sismologique américain, c'est-à-dire à une trentaine de km de l'épicentre du grand séisme de San Fernando, en février 1971, a précisé Pascal Bernard, du département de sismologie de l'IPGP. Ce séisme, de magnitude de 6,5, était dû lui aussi à ce système de petits tronçons de failles chevauchantes associées à des mouvements verticaux.

Ces failles, qui sont inclinées par rapport aux plaques tectoniques de la croûte terrestre, n'engendrent pas de mouvement latéraux — comme ceux provoqués par la faille de San Andreas — mais se soulèvent verticalement et se superposent.

La localisation de l'épicentre à 200 km à l'ouest du dernier tremblement de terre important à avoir touché la région de Los Angeles, le séisme de Landers, en

juin 1992, rend par ailleurs «improbable une relation de cause à effet entre les deux séismes», a souligné le physicien.

La région de Los Angeles est située sur la partie américaine de la «Ceinture de feu» du Pacifique.

Elle se trouve dans la zone sismique à risques comprise entre la grande fosse de subduction, qui longe la côte ouest américaine, et le système de failles. Celle de San Andreas, la plus connue et l'une des plus longues du monde, tra-

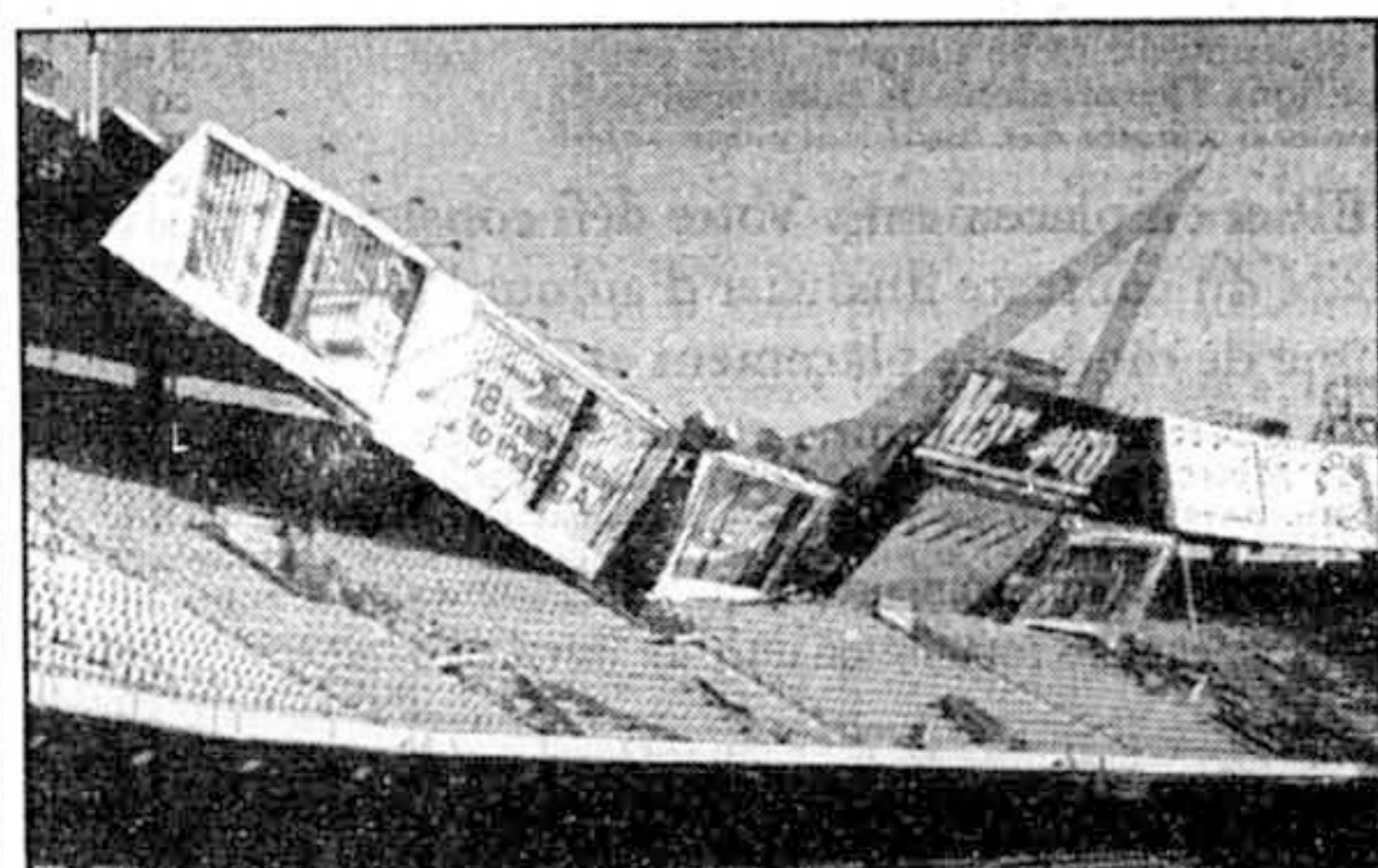
verse toute la Californie du nord au sud jusqu'au Mexique. L'autre, celle de Howard, plus courte, passe à l'est d'Oakland.

Ces failles constituent une zone de rupture où se rejoignent deux plaques différentes de la croûte terrestre. Lorsque les plaques jouent l'une contre l'autre, les tensions créées provoquent des séismes.

La plupart des séismes enregistrés en Californie se produisent à proximité de la faille de San Andreas.

Le dernier tremblement de terre important à avoir touché la région de Los Angeles s'est produit le 28 juin 1992, provoquant de faibles dégâts matériels et faisant quelque blessés légers. Sa magnitude avait été de 7,5 degrés sur l'échelle de Richter.

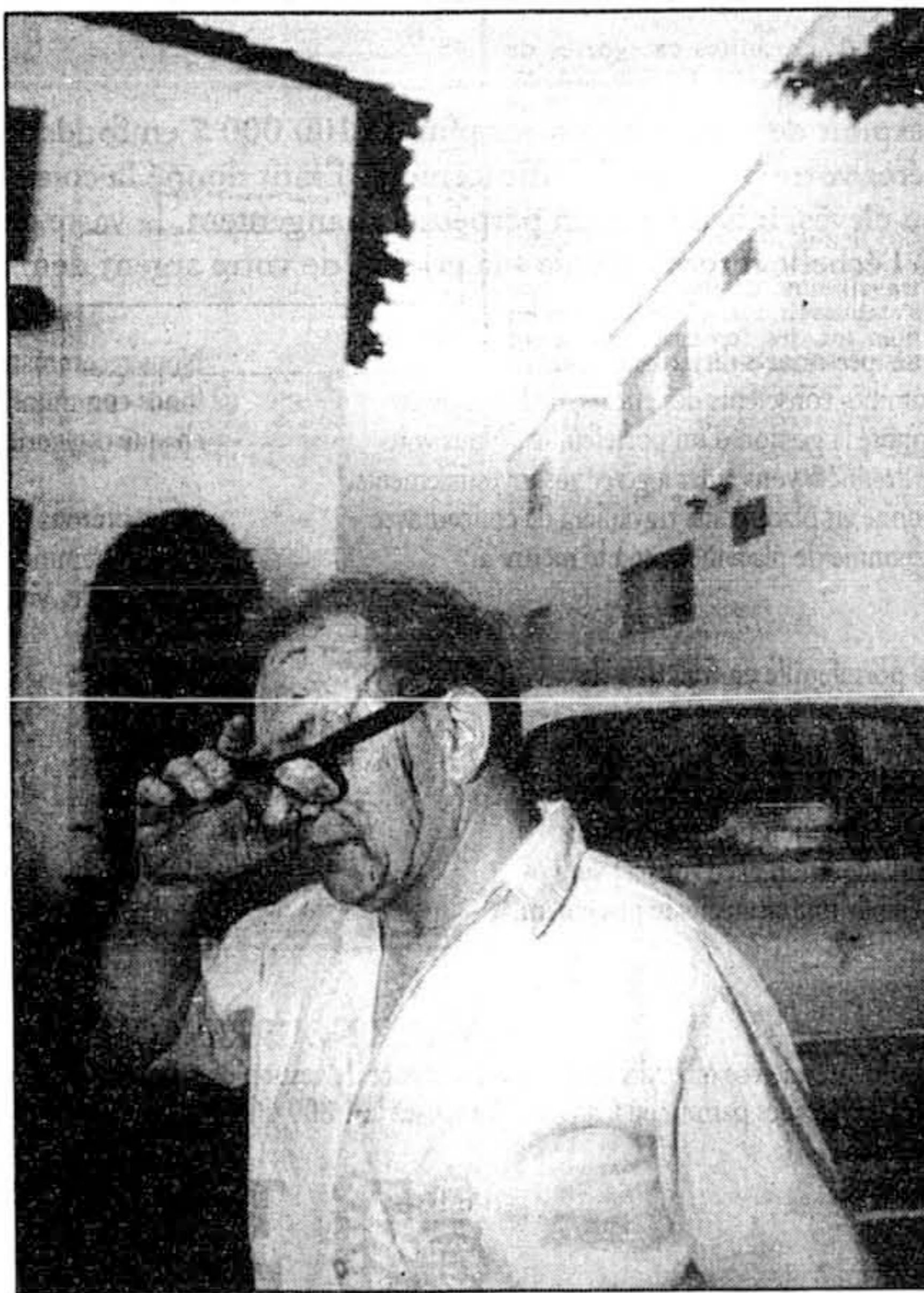
Le 17 octobre 1989, un séisme d'une magnitude de 7,1 degrés avait fait dans la région de San Francisco 60 morts et plus de 2000 blessés.



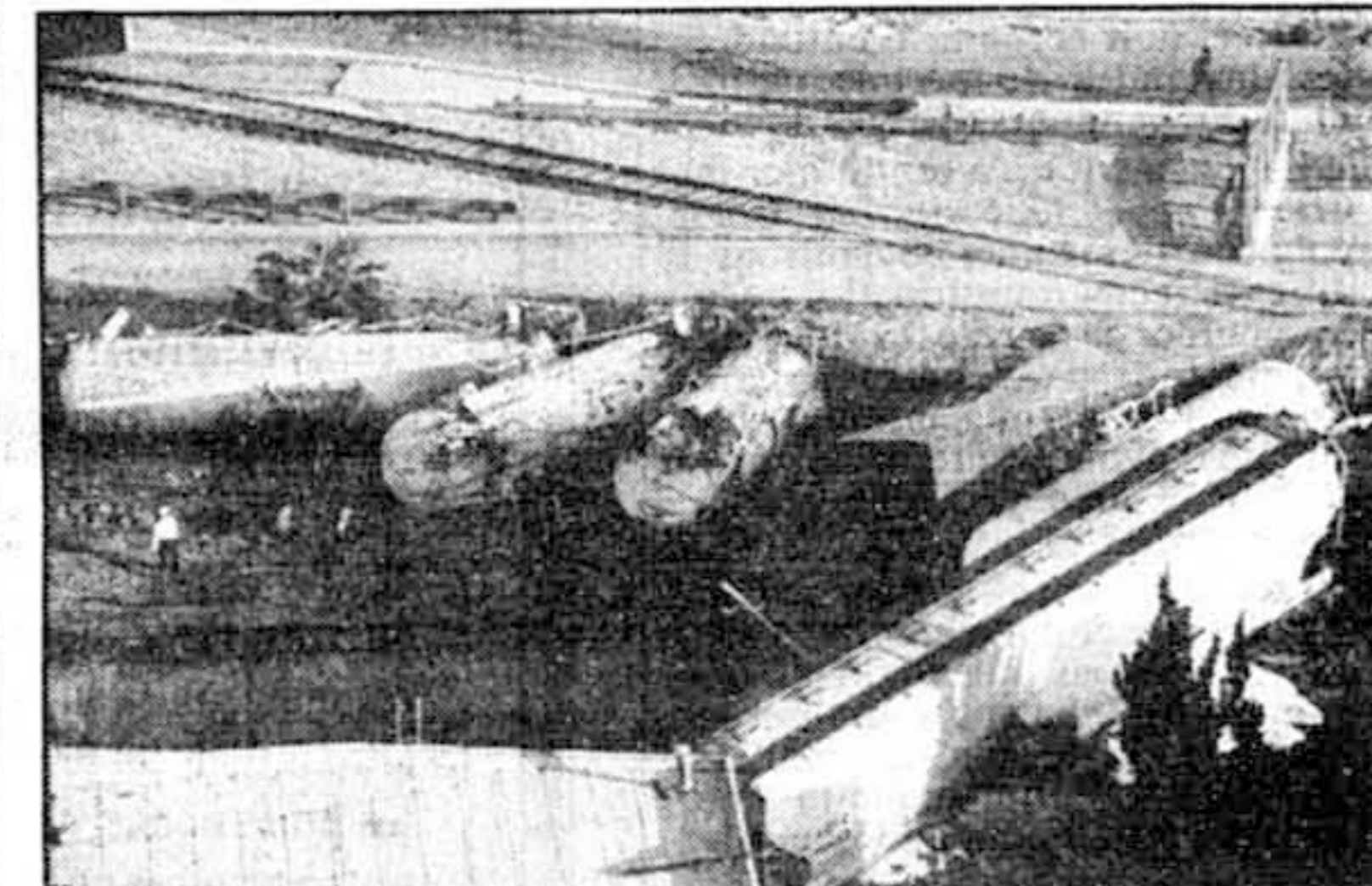
Une partie du Anaheim Stadium s'est effondrée hier matin, après le grave tremblement de terre qui a frappé Los Angeles. PHOTO AP



Dans le hall du Kaiser Permanente Hospital à Granada Hills, un médecin applique des points de suture à une victime. PHOTO REUTERS



James Soutter quitte son appartement détruit à Santa Monica avec une coupure à la tête qu'il s'est infligée durant le tremblement de terre. PHOTO AP



Un train de marchandises de 64 voitures transportant des matières dangereuses a déraillé entre Chatsworth et Northridge, dans la vallée de San Fernando, à environ 30 milles au nord du centre de Los Angeles. On ne signalait aucune fuite, ni aucun blessé. PHOTO AP



Luduvy Abramo, à gauche, et Joyce Miranea vivent sous l'empire de la peur, alors que la terre craque de toute part dans leur environnement. PHOTO AP

CLUB PC
ENTREPÔT
(VOISIN DU CARREFOUR LAVAL)
5 000 PIEDS D'ENTREPÔT
FABRIQUÉS AU QUÉBEC

486 DLC 40 MHZ: 859 \$
486 SX 25 MHZ: 889 \$
486 SLC 2-66 MHZ: 1 109 \$
486 DX 33 MHZ: 1 169 \$
486 DX 2-50 MHZ: 1 229 \$
486 DX 2-66 MHZ: 1 369 \$

TOUS LES ORDINATEURS SONT VESA, LOCAL BUS ET INCLUENT: 128 KO CACHE - 4 MO MÉMOIRE VIVE - CLAVIER BILINGUE - DISQUE DUR 170 MO - LECTEUR 1.44 MO - CONTRÔLEUR IDE AVEC PORTS 25/1P/1J
2 ANS DE GARANTIE

NOTEBOOK 486 SLC 33 1 899 \$
COMPAQ PRÉSARIO (COMPLÉT) 1 825 \$
EPSON ACTION 1500 (LASER) 899 \$
EPSON STYLUS 300 (À BULLES) 335 \$
CD-ROM (DOUBLE VITESSE) 299 \$

IBM **AMBRA**
EPSON **COMPAQ**

1881, GUTENBERG LAVAL 682-6466
AUTOROUTE DES LAURENTIDES NORD (15)
SORTIE 10 - 1^{RE} RUE À DROITE

**DONNEZ...
une lueur d'espoir!**

André Gagnon
Porte-parole

La Société d'Arthrite
2075, rue University,
bureau 1206
Montréal, QC H3A 2L1
Tél.: (514) 842-4848

Le MBA pour gens d'affaires de Concordia

«Avec le programme MBA pour gens d'affaires de l'Université Concordia, j'ai appris à considérer tous les aspects du monde des affaires dans une perspective globale. Cela m'a permis de comprendre beaucoup mieux le fonctionnement d'une entreprise.

Grâce à mes études dans ce domaine, j'ai pu élargir mes connaissances et accéder à des emplois plus intéressants et plus diversifiés. Cela s'est révélé le complément parfait à ma formation scientifique.

Sur le plan personnel, les études m'ont rapproché de ma famille et de mes amis. Comme je les voyais moins souvent, cela m'a fait prendre conscience de leur importance dans ma vie. Finalement c'est ce qui m'a donné la stimulation nécessaire pour poursuivre mes efforts durant une période difficile. Or, c'est une situation tout à fait similaire à celle que l'on retrouve dans la jungle des affaires: quand les choses se corsent, il faut foncer.»

Mario Guillet, Promotion 90, Directeur général, Transmag, une division de Imprimerie Transcontinental Inc., Montréal



Venez nous rencontrer lors de notre soirée d'information qui aura lieu le mercredi 19 janvier à 17h30 au Loews le Concorde à Québec ou le lundi 24 janvier à 17h30 à l'Hôtel Delta à Trois Rivières. Veuillez téléphoner au (514) 848-2993 pour confirmer votre présence et obtenir notre brochure.



**The Concordia
Executive MBA**
L'excellence en gestion des affaires

Ottawa tente de déporter un réfugié du Hezbollah

Presse Canadienne
OTTAWA

Le Canada a accordé le statut de réfugié à un membre du groupe terroriste libanais Hezbollah en 1991 et tente maintenant de le déporter.

Mohamed Hussein al-Husseini a obtenu le statut de réfugié en 1991 après être entré au Canada par l'aéroport de Mirabel avec de faux papiers, a fait savoir hier le porte-parole du ministère de l'Immigration, André Labelle.

M. al-Husseini est actuellement détenu à Montréal en attendant sa déportation, a ajouté M. Labelle.

D'après la Loi de l'immigration, quiconque est susceptible de s'adonner au terrorisme ou qui a déjà fait du terrorisme ou qui est membre d'un groupe terroriste ne peut pas entrer au Canada.

Cependant, M. al-Husseini est la seconde personne dont on a appris ce mois-ci qu'elle avait été acceptée comme réfugié par les services canadiens d'immigration malgré qu'elle fut soupçonnée d'être un terroriste.

Le ministère de l'Immigration a admis récemment avoir autorisé Madi Ahmed Abdil Awi, qui est recherché par la police française pour ses activités au sein du Jihad islamique, à entrer au Canada comme réfugié en 1991. Il a depuis fui le pays.

Ventes d'armes à feu: la GRC doit étudier les demandes de permis nationaux

Presse Canadienne
OTTAWA

Le Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, Norman Inkster, doit accepter d'entendre les demandes de permis nationaux des vendeurs d'armes à feu.

Le jugement qu'a rendu hier la Cour d'appel fédérale, par trois voix contre aucune, pourrait modifier la façon dont fonctionne le commerce des armes à feu, en permettant aux commerçants d'obtenir un permis national plutôt que d'avoir à obtenir des permis de chaque province où ils font des affaires.

La Cour d'appel a ainsi donné raison au commerçant de Vancouver Michael Martinoff et ordonné à M. Inkster d'examiner la demande de permis national de M. Martinoff, qui exploite une entreprise de commandes postales.

Un porte-parole de la GRC a indiqué que celle-ci étudie actuellement le jugement, qui peut faire l'objet d'un appel en Cour suprême du Canada.

Les vendeurs d'armes peuvent posséder des armes à usage restreint, mais cette autorisation ne vaut que pour la province où a été émis leur permis d'affaires.

Le Code criminel permet au commissaire de la GRC d'émettre des permis valables pour tout le pays. Mais depuis longtemps, les commissaires refusent d'étudier les demandes de tels permis, en disant que seules les autorités provinciales émettent les dits permis.

En 1992, le commissaire Inkster avait refusé d'entendre la requête de M. Martinoff en invoquant le même argument.

La Cour fédérale d'appel a statué que M. Inkster n'avait pas le droit de refuser d'étudier les demandes de permis, un pouvoir qui lui est conféré par le Parlement.

Le juge Allen Linden a dit qu'aucun accord fédéral-provincial stipulant que les provinces appliquent la réglementation sur les armes n'enlève à M. Inkster sa capacité à entendre les requêtes.

M. al-Husseini est arrivé en août 1991 et a reçu le statut de réfugié en octobre 1991. On ne sait pas grand-chose sur le passé de M. al-Husseini.

Des membres du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) affirment qu'il s'agit d'un membre du Hezbollah, un groupe ayant participé à des attentats à la bombe, à des enlèvements, à des détournements d'avions et à des meurtres à l'intérieur et à l'extérieur du Liban.

Les officiels de l'Immigration ont arrêté M. al-Husseini l'année

dernière après que le ministre de l'Immigration et Solliciteur général eut signé un certificat disant qu'il s'agissait d'un membre du groupe terroriste Hezbollah et qu'il commettrait probablement des actes de terrorisme ou de violence susceptibles de mettre en danger les vies et la sécurité des habitants du Canada.

Le cas a été rendu public seulement à la suite d'une décision d'un tribunal publiée hier.

Le juge de la Cour fédérale Bud Cullen a confirmé le fait que M. al-Husseini était un terroriste du

Hezbollah qui représente une menace pour les habitants du Canada.

M. Cullen, qui a pris connaissance des rapports secrets du SCRS sur M. al-Husseini, a déclaré que la conclusion était «raisonnable sur la base des preuves et des informations qui m'ont été soumises».

Les preuves sur lesquelles est basée la conclusion du SCRS n'ont pas été rendues publiques. L'agence a dit qu'il s'agissait de renseignements confidentiels et M. Cullen lui a donné raison.

La décision de M. Cullen ne peut faire l'objet d'un appel.

Le juge a écrit qu'il avait examiné minutieusement les preuves amassées par le SCRS sur les liens entre M. al-Husseini et le Hezbollah et particulièrement sur les actes terroristes auxquels il aurait participé au cours d'une audience à huis clos qui a eu lieu le mois dernier à Montréal.

«Les informations détaillées présentées par le SCRS au cours de l'audience à huis clos ne laissent pas l'ombre d'un doute que le ministre responsable possédait

des preuves solides», a écrit M. Cullen.

M. al-Husseini a admis être membre du Hezbollah et que l'organisation opère au Canada. Il a toutefois nié toute participation «vraiment active» et déclaré qu'il n'était certainement pas un terroriste en mission.

Cependant, M. Cullen a dit que les preuves donnent à penser que l'histoire est tout à fait différente et que M. al-Husseini n'avait été en mesure d'offrir que «quelques bribes de preuves contredisant les conclusions du SCRS».

La gestion de 100 000 \$ et plus en fonds REER et en placements exige temps et compétence.



UN GESTIONNAIRE DE PORTFEUILLE DU TRUST ROYAL PEUT VOUS OFFRIRE LES CONSEILS D'UN PROFESSIONNEL.

C'est tout un exploit de réussir à amasser plus de 100 000 \$ en fonds REER et en placements. Votre défi consiste maintenant à gérer votre portefeuille efficacement. Étant donné la complexité du contexte financier d'aujourd'hui - taux d'intérêt peu élevés, lois fiscales en perpétuel changement, la vaste gamme de modes de placement et d'occasions de placements à l'échelle internationale - la gestion de votre argent demande beaucoup de temps et de compétence.

Service de gestion d'actifs personnels du Trust Royal
Au Trust Royal, nous sommes conscients des efforts, de l'énergie et des inquiétudes que suppose la gestion d'un portefeuille. Nous vous offrons donc un service destiné à vous aider à gérer vos investissements. Un professionnel chevronné en placements travaillera de concert avec vous à planifier un programme de placement et à le mettre à exécution.

Diversification de votre portefeuille en fonction de vos objectifs
Un gestionnaire de portefeuille du Trust Royal vous rencontrera pour connaître de façon précise vos objectifs, vos préoccupations et votre situation financière. Nous travaillerons en étroite collaboration avec vous à fixer vos objectifs financiers et à établir une stratégie de placement.

Nous recommandons un portefeuille comportant une vaste gamme de fonds communs de placement sans commission du Trust Royal couvrant chaque catégorie d'actif.

Nous prêtons une attention toute personnelle à vos inquiétudes. Un programme de suivi vous tiendra au courant de l'évolution de votre portefeuille. Vous recevrez régulièrement des relevés et des analyses de portefeuille présentés de façon claire, simple et concise.

La gestion de portefeuille vous procure un net avantage
Un gestionnaire de portefeuille du Trust Royal peut vous donner les conseils éclairés dont vous avez besoin pour protéger et faire croître l'épargne de votre famille. Nos frais de gestion reposent sur la taille de votre portefeuille et représentent un pour cent par année. Les frais habituels de gestion des fonds communs de placement s'appliquent également à chaque fonds.



VENEZ NOUS RENCONTRER

Il est peut-être temps de discuter de vos objectifs financiers. Le Service de gestion d'actifs personnels du Trust Royal est maintenant offert sur rendez-vous à l'une des succursales partout au Canada. Composez le 1 800 668-1990 ou passez à votre succursale locale du Trust Royal.



UN MEMBRE DU GROUPE DE LA BANQUE ROYALE

POUR DES RELATIONS D'AFFAIRES FONDÉES SUR LE RENDEMENT

PROPRIÉTÉS DE PRESTIGE



ROSEMÈRE
Au bord de l'eau, magnifique réplique d'ancien manoir anglais, concept Tudor, 14 pièces, 3 garages. Une visite s'impose à ceux qui cherchent exclusivité et qualité.
Claudette Myre, 437-2222 ou 437-8414
Myre & Associés.



UNE MAISON MONARCH
Prête à habiter à St-Lazare
«Le Bois Colonial» dans un site enchanteur, près de toutes commodités. Pour visiter, s'adresser au
1431, rue des Cascades.
RENS. : 424-2271, 455-3313



CANTONS DE L'EST
À 50 minutes du pont Champlain, maison de campagne centenaire, entièrement reconstruite en 1992. Terrain de 50 000 pi² entièrement aménagé avec arbres matures. Prix demandé: 280 000 \$. François Benoit
Re/Max professionnel inc. (514) 266-6125



SITE CHAMPÊTRE DE 136 ACRES À ROXTON FALLS
Rivière en cascades à vos pieds et érable de 50 acres. Résidence en pierres const. 1989, 17 pièces, 9 chambres, 6 salles de bain, garage, piscine et aménagement paysager. Vendeur très motivé. Une occasion à ne pas manquer!
Inf.: Trans-Action M.S. Inc., courtier,
Carmen Perrault, (514) 773-8424.

VOUS AVEZ UNE PROPRIÉTÉ À VENDRE ?

Inscrivez-la sous cette rubrique le mardi dans le cahier Économie. Un espace vous est offert à seulement 102 \$.
RÉSERVEZ SANS TARDER EN COMMUNIQUANT AU 285-7062